

# L'Arche

## Sous l'Arc en Ciel

Revue trimestrielle – Décembre 2007

L'Arche Sous l'Arc en Ciel – Revue trimestrielle éditée par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri – Prix unitaire 2,5 euros - Abonnement 8 euros.

Fêtes de Noël au Foyer - Noël 2006

*Christine Boutin, un ministre au Foyer*  
*Une journée à La Main Tendue*  
*La SA d'HLM Gabriel Rosset*

**le foyer**  
Notre-Dame des Sans-Abri

3, rue Père Chevrier – 69361 Lyon Cedex 07  
Tél. 04 72 76 73 53 – Fax. 04 72 76 73 71  
Site internet : [www.fndsa.org](http://www.fndsa.org)  
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – CCP 282629 D Lyon

N° 218

**Villefranche Montmartin**  
96, rue du stade Montmartin - 69400 GLEIZE  
■ Hébergement d'urgence  
24 places



**Accueil La Main Tendue**  
317, rue Dechavanne - 69400 Villefranche  
■ Accueil de Jour  
60 personnes par jour



**Atelier Tri objets**  
58, quai Gillet - 69004 Lyon  
■ Atelier d'insertion  
7 postes



**Atelier Polyvalent**  
58, quai Gillet - 69004 Lyon  
■ Atelier d'insertion  
9 postes



**Accueil Saint-Vincent**  
10, rue Bellière - 69005 Lyon  
■ Accueil de Jour  
90 personnes par jour



**Résidence le Bordeaux**  
1, rue du Belier - 69002 Lyon

■ Hébergement d'insertion

▪ Action Familles  
100 places



▪ Foyer Eugène Pons  
25 places (jeunes de 18 à 28 ans)



▪ Unité Béliier  
15 places



**Pôle Familles**

1, rue du Belier - 69002 Lyon

■ Accompagnement

150 familles suivies



**Gymnase Clémenceau**

66, rue Béchevelin - 69007 Lyon

■ Hébergement d'urgence

Sur réquisition du Préfet

100 places



**Le 122**

122, rue de Gerland - 69007 Lyon

■ Hébergement d'urgence

15 places



■ Hébergement d'insertion

25 places



**115**

Veille Sociale  
Téléphonique  
Orientation  
Signalement  
Écoute

Régulation de 213 places



**Service Insertion**

85, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Accompagnement

et Insertion par l'activité

170 personnes suivies



**Foyer Eugène Pons**

68, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Accompagnement

85 personnes suivies

(jeunes de 18 à 28 ans)



**Atelier Transport**

85, rue Sébastien Gryphe

■ Atelier d'insertion

10 postes



**Capacités maximales :**

- Accueils de jour : 320 personnes
- Hébergement d'insertion : 369 places
- Hébergement d'urgence : 325 places

**Légende**



Hébergement d'urgence

**Antenne Familles**  
8, bis rue Ferber - 69300 Caluire  
■ Hébergement d'insertion  
50 places



**La Rencontre**  
2, rue Pelletier - 69004 Lyon

■ Accueil de Jour  
50 personnes par jour



■ Accompagnement  
189 personnes suivies



**Centre Gabriel Rosset**

3, rue Père Chevrier - 69007 Lyon



■ Hébergement d'urgence  
148 places



■ Hébergement d'insertion  
■ Unité Père Chevrier  
28 places



■ Accompagnement  
250 personnes suivies



■ Pôle d'Accompagnement Renforcé  
25 places



■ Santé  
■ Lits de repos  
12 places



■ Lieu d'hygiène  
1 271 soins



■ Point Santé  
5 859 consultations

**Atelier Cuisine**

3, rue Père Chevrier - 69007 Lyon

■ Atelier d'insertion

10 postes



**Atelier Entretien**

3, rue Père Chevrier - 69007 Lyon

■ Atelier d'insertion

Nettoyage - buanderie - maintenance  
13 postes



**Résidence Le "85"**

85, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Hébergement d'insertion  
20 places



**Résidence Les Hortensias**

68, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Hébergement d'insertion  
22 places



**Relais SOS**

98, rue Marius Berliet - 69008 Lyon

■ Accueil de Jour

120 personnes par jour



■ Accompagnement

120 personnes suivies



**Atelier Tri textile**

40, rue Saint Jérôme - 69007 Lyon

■ Atelier d'insertion

24 postes



**Auberge des familles**

51, rue Roger Salengro - 69200 Vénissieux

■ Hébergement d'urgence

38 places



■ Hébergement d'insertion

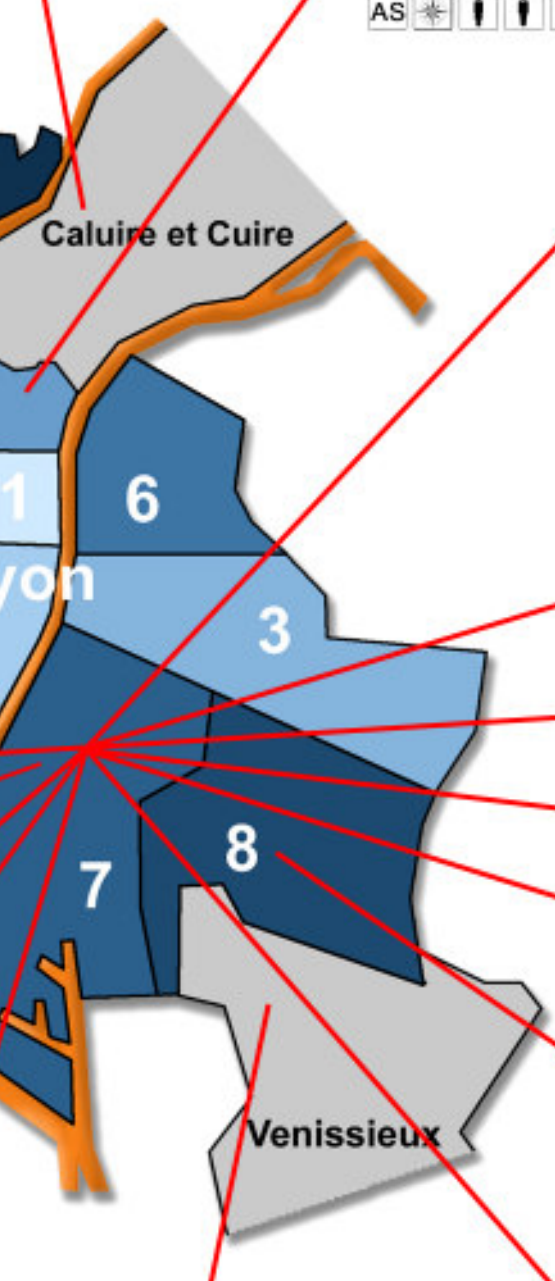
12 places



**Antenne Familles**

2, rue des Saules - 38280 Villette d'Anthon

■ Hébergement d'insertion  
60 places



- Hébergement d'insertion
- Accueil de jour
- Femme isolée
- Couple
- Famille
- Homme isolé
- Accueil inconditionnel
- Accueil sur prescription
- Ouverture permanente
- Plan hiver
- Orientation
- Accompagnement social
- Santé
- Atelier d'insertion



Benoît Viannay  
Président

### Septembre

*Madame Boutin, ministre du Logement et de la Ville, a passé plusieurs heures au Foyer. Nous l'avons reçue devant notre seule porte d'entrée : que l'on soit ministre, préfet, salarié, bénévole, passager... pour tous, l'accueil est le même.*

*Elle a effectué le « parcours du passager » (accueil, bagagerie, pôle hygiène / santé, cabine pour la nuit...) avant de partager le repas préparé par les employés en insertion. Elle a pu ainsi se rendre compte de notre travail basé sur nos 57 ans d'expérience auprès des personnes à la rue, expérience que nous souhaitons davantage reconnue.*

### Octobre

*A l'occasion du projet de loi sur l'immigration débattu au parlement, nous a été souvent posée la question « Avez-vous des sans-papier au Foyer ? » Nous avons répondu « Demande-t-on ses papiers à quelqu'un qui vous dit : j'ai faim, j'ai froid et je ne sais pas où dormir ? ».*

*L'accueil au Foyer est, et restera inconditionnel, sans distinction d'origine, de race, de religion...*

### Novembre

*Nous nous sommes réunis au cimetière de la Guillotière devant les caveaux du Foyer afin d'honorer la mémoire des 21 passagers décédés depuis un an. Ils avaient entre 26 et 70 ans. On ne vit pas vieux quand on est à la rue ! Des bénévoles ou anciens bénévoles nous ont également quittés, dont Monsieur Roger Caille, Président du Comité des Amis.*

*Le froid est arrivé brutalement, et les demandes d'hébergement d'urgence des personnes seules et des familles avec enfants ont été très importantes, obligeant le Foyer à disposer des lits supplémentaires. Que va-t-il se passer pendant les mois les plus froids ?*

### Décembre

*Noël nous rappelle qu'au moment de sa naissance le Christ et sa famille ont connu la condition des Sans Abri. Obligés de fuir, ils ont aussi connu l'exil et la condition de réfugiés. Qui donc mieux que la Vierge peut comprendre les difficultés des plus démunis ?*

*L'un de nos passagers, Jean-Jacques nous interpelle : « Il suffit d'aimer ! Dans la vie ce qui est vraiment important c'est l'amour. Vous le croyez vous aussi ? ». Sommes-nous capables, en cette période de Noël, d'avoir un geste d'amour pour tous les Jean-Jacques que nous rencontrons dans la rue ?*

## Sommaire

Missions du Foyer	2 - 3
Editorial	4
Horaires Bric à Brac	26
Bénévole au Foyer	27
Dons et Legs	27

### Brèves

Agenda	5
Les Journées d'Entraide	5
Les jeunes se mobilisent	5
Fin du Ramadan au C.G.R.	5
Des Arbres pour la Région	5

### Vie du Foyer

Christine Boutin au Foyer	6 - 7
Une journée à ...	8 - 9
La SA d'HLM G. Rosset	10 - 11
PARSA...	12
Michel Lévy...	12
Fêtes de fin d'année	19
Réflexion stratégique	20
Toussaint...	21
Carnet	21

### Cahier Social

Questions à S. Guillaume	13 à 15
Toutes les associations ...	16

### Cahier Economique

Le RSA...	17
L'ISF...	18
Les Fondations ...	18

### Spiritualité et Culture

La pauvreté...	22 - 23
Foi, Action, Education	24

### Rédaction

#### Directeur de rédaction :

Benoît Viannay

#### Rédacteur en chef :

Benoît Viannay

#### Comité de rédaction :

Ingrid Bécuwe, Bruno de Boissieu, Maurice Chesné, Alexandre Fredericq, Sébastien Guth, Michel Lévy, Annie Papillon, Robert Pierron, Jean-Louis Rocher, Denys Trossat, Paul Veyriras.

#### Dépôt légal :

4ème trimestre 2007

#### Directeur de la publication :

Benoît Viannay

#### N° d'inscription paritaire :

0609 H 85296

#### Imprimerie :

IML

69850 St Martin-en-Haut

Tirage : 24.000 exemplaires

**Agenda**

✱ **Fin décembre  
début janvier**

Des **fêtes de fin d'année** auront lieu dans l'ensemble des structures du Foyer.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues afin d'organiser et animer ces manifestations. Merci de vous inscrire au standard du Foyer : 04 72 76 73 53.  
**Voir Page 19**

✱ **24 et 25  
décembre**

**Distribution des Messages de Noël**

Des messages de Noël du Foyer vont être diffusés à la sortie des églises, le soir de Noël. A cet effet, nous recherchons des personnes pouvant nous aider à la distribution.

Merci de vous inscrire au standard du Foyer 04 72 76 73 53.  
**Voir page 19**

**Les Journées d'Entraide**

Encore un véritable succès cette année, avec de très nombreux visiteurs (13.200 personnes) venant de tous horizons - soit autant de personnes sensibilisées à l'action du Foyer - pour un résultat (en hausse) de 260.000 euros.



Photo Christophe Daviau

C'est l'heureux aboutissement d'une année de travail pour les personnes qui ont préparé ces deux journées de solidarité en triant, étiquetant, réparant, nettoyant, mettant en cartons (plus de 300 cartons pour les jouets !) les plus beaux articles donnés au Foyer.

Il faut aussi louer l'équipe dévouée des quelque 400 bénévoles, salariés, employés en insertion qui, du jeudi au lundi, ont préparé le Palais des Sports, vendu, renseigné et orienté les clients et enfin rangé la salle, et qui, dès aujourd'hui, préparent la grande brocante de l'an prochain.

Les organisateurs promettent pour les prochaines éditions d'améliorer l'accueil et la distribution des comptoirs (notamment celui des vêtements) au vu de l'affluence des clients.

*Un grand bravo à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette grande brocante, dont les recettes sont indispensables aux missions sociales de l'association.*

**Les jeunes se mobilisent !**

Le 4 septembre, 200 étudiants des Classes Préparatoires Intégrées de l'École Supérieure Chimie Physique Electronique de Lyon (CPE-Lyon) ont vendu dans les rues de Lyon des « tickets-repas » permettant d'offrir des repas aux personnes les plus démunies de notre région.

Chaque année, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri sert plus de 200 000 repas aux personnes en grande précarité.

***Un coup de chapeau aux jeunes qui ont ainsi pu collecter plus de 4 000 euros !***

**Fin du Ramadan au Centre Gabriel Rosset**

Pour la première fois, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri a souhaité fêter l'Aïd-el-Fitr, fête de la rupture du jeûne à la fin du Ramadan.

A cette occasion, a été servie la Chorba préparée par l'association, puis une soirée festive a permis aux passagers de partager cet événement dans la bonne humeur.



**Des Arbres de la Solidarité pour la Région Rhône-Alpes**

Monsieur Jean-Jack Queyranne, président du Conseil régional, très sensible à l'action que mène le Foyer, est venu inaugurer le premier Arbre de la Solidarité planté par la Région Rhône-Alpes au Lycée Emile Béjuit le 22 novembre dernier. 9 autres plantations sont prévues dans différents lycées.



Photo Marc Laborie

## Christine Boutin au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

*La visite de Madame Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, entre dans le cadre des relations permanentes que le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri entretient avec son environnement politique, associatif et socio-économique.*

**A** l'occasion de la semaine de décentralisation de son ministère place Bellecour, Madame Christine Boutin, a tenu à rencontrer les acteurs locaux de lutte contre l'Exclusion. Le 25 septembre Madame le ministre du Logement et de la Ville, s'est rendue dans nos locaux, lors d'une journée de travail sur l'hébergement d'urgence et la mise en place du Plan d'Action Renforcé pour les personnes Sans Abri (PARSA). Ce fut l'instant privilégié pour le Foyer de présenter à Madame le Ministre l'éventail des solutions adaptées, aux différents profils des personnes SDF dont le Foyer dispose afin de les insérer dans les dispositifs de droit commun.

Le Foyer accueille en urgence des personnes sans abri adressées par les services de l'Etat, les collectivités. La plupart de ces personnes suivent un parcours d'insertion dont le fil rouge est le logement et les ressources.

C'est fort de 57 ans d'expérience que nous nous permettons de dégager les principes qui doivent conduire toute action pour l'insertion des publics SDF :

### La mise en place du PARSA

■ **Constat :**

Si le PARSA et la création de places de stabilisa-

tion ou de places de CHRS améliorent considérablement la condition de certaines personnes SDF, il risque de ne plus permettre de répondre aux besoins de places en accueil d'urgence.

■ **Demande :**

Le PARSA ne supprimant pas cette notion d'accueil d'urgence, il est nécessaire de préserver voire de créer des places supplémentaires d'accueil d'urgence inconditionnel.

### Besoin de logements sociaux et de structures adaptés

■ **Constat :**

Les structures intermédiaires d'insertion risquent de s'engorger par manque de solutions adaptées en fin de parcours d'insertion.

■ **Demande :**

L'une des réponses à cette embolie de la chaîne d'insertion est la réalisation et le développement des logements très sociaux de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et Prêt Locatif Aidé Très Social (PLATS).

Ce type de logements connaît un turn-over qui s'affaiblit d'année en année, provoquant un engorgement des structures d'hébergement intermédiaires (CHRS...) nuisant à la fluidité des parcours d'insertion.

Il est également nécessaire de diversifier l'offre de logements, afin de répondre aux différents profils des publics accueillis (CHRS, maisons de retraite, appartements thérapeutiques, etc.).

## Nécessité d'un accompagnement social tout au long du parcours d'insertion

### ■ Constat :

Le logement seul n'assure pas l'insertion des personnes sans abri.

### ■ Demande :

Il est nécessaire de créer un parcours d'insertion, et donc de disposer de structures adaptées à chaque problème rencontré. L'accompagnement social doit être poursuivi après l'intégration dans un logement autonome. L'insertion par le logement, pour qu'il soit durable, doit être suivi, dans le temps, d'un accompagnement social personnalisé, incluant les ressources, la gestion administratives, la santé, la formation, etc.

## Valorisation et développement des accueils de jour

### ■ Constat :

Les Accueils de jour, ont été exclus du PARSA, alors qu'ils sont les maillons indispensables de l'urgence sociale, étant à la fois un moyen de prévention, d'intégration et d'insertion pour toute population en difficulté.

### ■ Demande :

Reconnaissance et financement par l'Etat de ces accueils de jours qui fonctionnent à l'heure actuelle grâce aux ressources propres des associations et aux bénévoles.

## Statut des personnes en insertion

### ■ Constat :

Des Passagers sont en parcours d'insertion (Employés en Insertion) par l'activité pour une longue durée, sans bénéficier d'un statut reconnu par l'Etat.

### ■ Demande :

Nous demandons la reconnaissance de ce type d'insertion et l'obtention d'un statut correspondant, comparable à celui des Compagnons d'Emmaüs.

## Connaissance et reconnaissance des associations locales

### ■ Constat :

Seules les associations œuvrant, à l'échelle natio-

nale ou internationale, et les associations parisiennes, qui ne sont pas ou peu présentes dans les dispositifs d'urgence sociale, sont consultées par les organismes officiels, pour toutes les décisions concernant les personnes à la rue.

### ■ Demande :

Nous demandons la participation à l'échelon national des associations locales aux Comités de suivi, réunions de travail, etc.

Qu'il soit possible de partager les expériences et résultats des actions mises en œuvre par toutes les associations.

## Pérennité des financements officiels

### ■ Constat :

Insuffisance et manque de visibilité dans le temps des crédits alloués dans le cadre du PARSA.

### ■ Demande :

Nous demandons à l'Etat d'assurer les financements nécessaires afin de garantir le bon fonctionnement et la continuité des missions entreprises.

## L'impôt sur la fortune et l'insertion

### ■ Constat :

La loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi TEPA), permet aux personnes assujetties à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), de s'acquitter pour partie de leur impôt par un don à une structure d'intérêt général tournée vers l'insertion par l'activité économique.

### ■ Demande :

Nous souhaitons que toutes les associations reconnues d'utilité publique ayant des activités d'insertion, et pas uniquement les ateliers d'insertion, puissent bénéficier de cette nouvelle mesure fiscale.

## Projets en cours

Le Foyer a ensuite évoqué avec Madame le ministre les projets en cours que sont la mise en place du PARSA, le développement des Antennes familles devant permettre à terme l'intégration de 150 familles par an, et, enfin, la création d'une structure spécialisée d'accueil et d'hébergement de publics dont l'état de santé psychique et la rupture sociale nécessitent un temps de stabilisation et de reconstruction particulier.

*Le Foyer entend poursuivre son action auprès des services publics en rencontrant les différents ministères concernés.*



*« Le logement seul n'assure pas l'insertion des personnes sans abri. »*



Une partie de l'équipe de bénévoles de l'Accueil La Main Tendue

## Une journée à l'accueil de jour La Main Tendue

« Apprendre à compter sur soi »

« Aider les gens à compter sur eux-mêmes », credo du bien nommé Accueil de jour de Villefranche-sur-Saône, La main Tendue ? Assurément oui. Cette petite phrase est accrochée au mur de la salle coquette de l'Accueil, créé il y a cinq ans par Marc Chizelle. Jeannine Tureau l'a très vite rejoint et c'est conjointement qu'ils travaillent main dans la main avec l'aide de plus de 25 bénévoles.

« Nous sommes là pour aider et non assister », explique et insiste à plusieurs reprises Jeannine, « la chef », ainsi appelée affectueusement par les bénévoles et les usagers ; car il en faut de la poigne pour organiser et gérer un Accueil de jour.

Justement ce jour, c'est un des plus durs et les plus longs, car nous sommes jeudi, le jour de la distribution des colis alimentaires hebdomadaires. Chacun travaillera sans relâche du matin jusqu'au soir et cela, en plus du principal objectif de tout Accueil de jour du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, à savoir ouvrir la porte toute la matinée aux personnes en difficultés.

Elles viennent là pour se restaurer de 9h du matin à treize heures, mais aussi être orienté dans ses démarches, passer un peu de temps au chaud, prendre une douche, laver son linge, discuter, retrouver des relations avec ses semblables, plaisanter, s'épancher, rire... bref, éviter la solitude, trouver le moyen de s'en sortir et tisser du lien social, que ce soit avec les bénévoles ou les autres passagers.

Alors ce jeudi, ça remue et ça dépotte. Chacun à son poste et on y va !

Jeannine, à l'entrée, cherche la fiche du Passager sur laquelle est notée la composition de la famille, elle la transmet ensuite à Paulette, 75 ans, béné-

vole de la première heure, secondée par Roland et André. « Je les connais presque tous alors je sais ce dont ils ont besoin en général », souligne « Mamie Paupau » comme on l'entend par ci par là. Avec douceur et fermeté, elle entraîne André à sa suite, jeune retraité de 60 ans, bénévole depuis un mois, en le conseillant pour la fabrication des colis : « Non André pas ça, ils n'aiment pas. Oui, les cornichons tu peux ». C'est le métier qui rentre ! André s'active et écoute les recommandations de Paulette comme un jeune apprenti. Il n'arrêtera pas une seconde de 9h du matin jusqu'à 20h le soir, sauf à la pause du midi, fermeture de l'Accueil qui rouvrira ses portes à 14h, parce qu'il faut bien se remettre d'une

matinée pareil. Là, on en profite pour faire le point sur telle ou telle situation, sur le déménagement de Marta à prévoir pour ce soir ; et puis on rit aussi parce qu'il faut évacuer ce qu'on a entendu comme souffrance. On organise aussi la gestion de la soupe du soir, la première de la saison hivernale.

Mais qui d'entre ce trio improbable André - Roland - Paulette sera le plus fatigué ? On vous le donne en mille ? Ce n'est pas Paulette ! L'énergie des bénévoles est débordante et presque sans limite, à l'instar d'Anne-Marie, petit bout de femme de la même génération que Paulette qui, elle, s'affaire toute la journée à servir le café, un thé, un cacao dans la discrétion la plus totale. Ils l'aiment leur Anne-Marie ; tous ceux qui passent la porte de l'accueil viennent l'embrasser pour lui dire bonjour. Toute en douceur et dans la discrétion, elle est au service des autres, mais pas à n'importe quel prix, car cela Jeannine, y tient.

### Un accueil « tranquille » de 70 personnes ce jour là...

Si quelqu'un cherche à déstabiliser la tranquillité de ceux qui passent, se restaurent, font une pause dans leur vie difficile, attendent leur colis, elle intervient et sans ménagement ; dans l'intérêt de la personne en question et pour le bien-être de tous. C'est ainsi que Raphaël, assis, boit tant bien que mal son café et manifestement s'endort sur la table et se réveille par intermittence. Lorsqu'elle aperçoit cette scène, elle l'interpelle et lui demande : « Que s'est-il passé, vous recommencez ? », il répond que non, mais les faits sont là, « Vous avez de la chance, dit-elle, que ce ne soit pas moi à la réception, je ne vous aurais pas laissé entrer. Où sont passés vos promesses ? » « Ben hier j'ai rencontré... »



« Oui vous avez rencontré... et vous êtes allé boire ! Allez, vous finissez votre café et vous partez, je ne veux plus vous revoir dans cet état. Vous m'avez bien comprise ? » Le message est passé, et c'est valable pour tout le monde. Elle ne veut personne de trop alcoolisé à la Main Tendue. En aparté, Jeannine nous expliquera que c'est un garçon très bien : « Il a travaillé 24 ans dans la même boîte, il a perdu sa maman et ne s'en est jamais remis. Il est tombé en dépression, s'est mis à boire, a perdu son emploi, sa femme a ensuite demandé le divorce. Elle est partie avec ses enfants et voilà... il a fait une cure de désintoxication l'année dernière et c'est à cette époque que je l'ai connu, il était bien. Ça me rend malade de le voir dans cet état, mais je ne peux pas laisser passer ce genre de comportement ».

Toute la journée, ce sera un défilé permanent avec son lot de situations différentes, de la jeune fille qui ne comprend pas pourquoi elle n'a plus droit au RMI alors qu'elle est étudiante et veut s'en sortir, à Pascal, grand gaillard de plus de deux mètres, la quarantaine passée qui vit grâce au RMI et aux vendanges - avec lui, entre un peu de soleil dans la journée : il a ramené un bouquet de fleurs - « il le fait presque à chaque fois qu'il touche son RMI ». Jolie récompense pour toute l'énergie dépensée !

A la Main Tendue c'est le « système D » qui prime, on est loin du centre névralgique du Foyer, « c'est souvent long pour avoir les autorisations, alors on se débrouille », explique Jeannine. C'est par exemple grâce à une bénévole, Marie-Thérèse, très bien introduite dans les administrations calladoises, que l'Accueil a obtenu le financement par une banque de matériel électroménager. La Croix-Rouge a offert à l'Accueil un sèche-linge tout neuf... Les denrées proviennent de la Banque alimentaire mais aussi de grandes surfaces limitrophes qui se prêtent volontiers à la générosité. « Ce que l'on souhaiterait vraiment c'est que la cour soit couverte, insiste cette fois Paulette, on aurait plus de place pour préparer les colis. Deux personnes maximum dans la cuisine pour ce travail ; plus, c'est la bousculade.»

A l'étage, un « mini » Bric à Brac a ouvert ses portes il y a deux ans, mais c'est une vraie caverne d'Ali Baba que gère Bernadette, l'épouse de Marc Chizelle. Une cohésion unique et forte est tout simplement visible entre eux, gage de la réussite de cette Main Tendue. Mais aussi une cohésion entre les différentes associations caritatives, cas assez exceptionnel pour le souligner, permet une meilleure prise en charge des personnes : « Nous sommes en lien très étroit avec les autres associations ou les services sociaux, on communique beaucoup, notamment grâce à des fiches de liaison permettant de suivre les situations des personnes que l'on accueille », explique Jeannine en nous montrant une fiche type. A l'étage, un bureau permet

de recevoir les personnes en entretiens, un moyen de faire évoluer les situations de chacun. Ce même bureau permet à un médecin bénévole de faire des consultations le vendredi matin. Une autre activité, et pas des moindres pour les nombreux bénévoles de la Main Tendue, consiste à aider à l'accueil du soir dans le centre d'hébergement d'urgence Villefranche Montmartin que le Foyer ouvre l'hiver.

## Une équipe de 25 bénévoles

L'une des caractéristiques de cet accueil de jour demeure le fait qu'il n'y a pas de salariés hormis le chef de service. Et à la Main Tendue, les bénévoles ne font pas défaut, comme René bénévole de 76 ans qui s'occupe de l'entretien des locaux, ou encore tous ces bénévoles qui œuvrent dans l'ombre auprès des personnes accueillies.

Ce monsieur, ancien usager, « était en formation pour être conducteur de car, sa compagne l'a mis à la porte. Il est venu vers nous complètement perdu. on lui a trouvé un studio, puis un appartement », il a pu continuer sereinement sa formation le temps de mettre en ordre l'administratif, trouver du réconfort auprès des bénévoles.

Un jour, Jeannine lui dit : « Restez déjeuner avec moi si vous le voulez ». Acceptant la proposition, ils discutent de tout et de rien quand celle-ci lui explique que lorsque les Passagers s'en sortent, « on ne les revoir plus, ce qui est parfaitement normal ». Mais Rudy a très mal accepté cette remarque en prenant cette réflexion pour lui : « non moi je vous aiderai ». Depuis il a un travail, mais, ce jeudi, il est passé dire bonjour à l'équipe, étant en RTT. « Il vient nous donner un coup de main dès qu'on l'appelle car je ne veux plus que les bénévoles les plus âgés portent des choses lourdes ». Belle histoire !

Ingrid Bécuwe

*« Nous sommes en lien très étroit avec les autres associations ou les services sociaux... »*

## Notes :

### Accueil de Jour

« La Main Tendue »

317 rue Dechavanne

69400 Villefranche-sur-Saône

Tél. 04 74 60 47 62

### ■ Accueil de Jour

du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

### ■ Bric à Brac

le mardi de 9h à 13h, et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h



## La SA d'HLM Gabriel Rosset

*La SA d'HLM Gabriel Rosset a tenu le 28 juin dernier son Assemblée Générale ordinaire.*

*Comme chaque fois, depuis quelques années, elle fut amenée à entériner une nouvelle étape vers un retour à la normalité.*

Rappelons que la SA, créée par Gabriel Rosset, ne doit sa survie qu'à l'énergie de son ancien président et directeur bénévole, Paul Sève, malgré la faiblesse des moyens financiers dont il disposait.

Elle doit enfin sa reconnaissance à l'engagement de M. Michel Mercier, président du Conseil Général du Rhône qui, alors que son existence même était contestée par la majorité de ses partenaires de tutelle, a jugé impératif que cet outil soit conservé et rénové pour pérenniser cette mission d'accueil des familles les plus déshéritées du département. Il a pour cela demandé à l'OPAC du Rhône, dont il assure la présidence, de prendre la majorité dans le capital de la SA et d'en assurer le redressement.

### Une fonction très sociale

Deux chiffres pratiquement uniques en France illustrent la fonction très sociale de celle-ci.

Environ 60 % des familles hébergées se situent, sur le plan financier, au niveau ou en dessous du « seuil de pauvreté ».

Enfin, la composition des familles s'avère de 3,8 personnes, soit un peu plus de cinq personnes par famille (si l'on tient compte qu'environ un tiers des logements sont occupés par des personnes âgées, généralement des femmes seules).

En quelques années, le directeur de l'OPAC du Rhône et de la SA Gabriel Rosset, M. Jean-Pierre Fort, a mis en chantier et achevé la rénovation des deux tiers du patrimoine et réparé le restant. Parallèlement, en décentralisant la gestion locative des immeubles, qui fut confiée aux diverses antennes territoriales de l'OPAC, il a réussi à la fois à abaisser les coûts de gestion de manière importante, tout en rapprochant les locataires des services de maintenance, contribuant ainsi à apporter des prestations infiniment plus réactives au service des locataires.

### Tendre vers les missions originelles

Il n'en reste pas moins qu'il nous reste des efforts considérables à accomplir afin qu'elle réponde à ses missions originelles.

En 1954, dès le fameux « appel de l'abbé Pierre », à l'époque où les abris de tôle mitaient les quartiers périphériques de Lyon, parfois à proximité de son centre, M. Rosset a décidé de construire vite, en abondance, des immeubles qui, dans son esprit,

ne seraient que provisoires. Pour lui, les familles ne devaient y effectuer qu'un passage, dans l'attente d'un logement social banalisé.

Pour accomplir ce dessein, il avait mobilisé l'enthousiasme et l'énergie de centaines de bénévoles auxquels s'ajoutaient, pendant les vacances, de nombreux intérimaires, le plus souvent étudiants. Certains de ceux-ci allèrent jusqu'à habiter au cœur des cités. A ma connaissance, une famille et une religieuse s'y trouvent encore.

Ce dispositif s'appuyait aussi sur deux grands centres de vacances. L'un dans la Loire, qui recevait plus de 200 enfants durant les vacances scolaires, l'autre plus consacré aux familles.

Après le décès de Gabriel Rosset, ce dispositif et cet enthousiasme ont progressivement périclité. Les bénévoles, à l'exception de ceux consacrés au « soutien scolaire », ont vieilli sans être renouvelés.

En même temps, dans les années 80, on assistait à la pénétration de la drogue dans les cités, avec elle, les filières mafieuses et les trafics divers. Evènement que curieusement on évoque rarement, mais qui fut décisif quant au comportement de certains jeunes qui trouvèrent des revenus n'exigeant d'eux aucun effort.

Quoi que, on ne le dira jamais assez, beaucoup ont trouvé dans nos cités les éléments nécessaires à leur promotion. Combien de médecins, de juristes, de cadres, d'employés, de travailleurs sociaux, de commerçants, etc. sont issus de la SA G. Rosset. Il m'arrive souvent d'en rencontrer et qui demeurent nostalgiques de leur jeunesse dans les cités où pauvreté, effort et joie se combinaient.

Encore que, à ma connaissance, à une exception près, aucun trouble majeur n'a été constaté dans ces cités. A ce sujet, dernièrement, le maire de la commune de Vénissieux, M. Gérin, m'assurait n'avoir jamais constaté de problèmes majeurs dans les immeubles de la SA élevés dans sa localité.

Des activités importantes ont perduré, comme par exemple le soutien scolaire animé par les bénévoles du Foyer et qui concerne, chaque année, plus de trois cents enfants. L'un d'eux, titulaire d'un DESS de géographie, m'a appris que cela s'était réalisé grâce à l'appui d'un bénévole qui l'avait suivi durant plusieurs années.

Si un certain nombre de maires dont les communes sont concernées par la SA Gabriel Rosset me manifestent généralement leur exaspération, ceci

découle principalement de trois phénomènes :

- Le premier est l'état de délabrement indécant dans lequel tombait la majorité des immeubles mal entretenus, faute de moyens financiers.

- Le second, découle de la multiplicité des actes d'incivilité de certains jeunes depuis les années 80.

- Le troisième provient du fait qu'un certain nombre d'organismes sociaux et de collectivités territoriales disposent de « réservations » d'appartements, en contrepartie des subventions (l'Etat), des prêts et des cautions de prêts qu'ils ont effectués en faveur de la S.A. Le total de ces réservations concerne entre 60 % et 70 % des logements de la S.A. Ces organismes y font donc accéder en priorité, non pas seulement des familles pauvres, ce qui est la vocation de la S.A, mais le plus souvent des familles à problèmes (hommes violents, etc.) dont personne ne veut. D'où des concentrations et un cumul de cas ingérables.

**« ... après  
avoir rénové  
le patrimoine  
et rendu un  
habitat décent  
aux locataires,  
le plus difficile  
nous reste  
à faire. »**

## L'avenir

Dorénavant, après avoir rénové le patrimoine et rendu un habitat décent aux locataires, le plus difficile nous reste à faire.

Aborder le problème des personnes âgées qui consacrent trop souvent l'essentiel de leurs ressources au paiement des loyers, au détriment de leur alimentation et de leur chauffage.

Mettre en route une véritable intégration des familles. Dans certaines cités, après trente ans de présence, la majorité des femmes ne pratiquent toujours pas notre langue, et vivent cloîtrées, dépassées par leurs enfants. Les hommes, après quarante années de travail manuel souvent épuisant, se retrouvent désorientés au pied des immeubles. Vivant à l'écart des services locaux, ils créent ainsi des ghettos, terreau propice à la montée d'un islam intégriste.

Il nous faut mettre en place, en collaboration avec les communes, l'action d'hommes et de femmes de terrain. Des bénévoles pour accompagner les familles, des salariés pour résoudre la complexité des situations sociales, éducatives, administratives. Acteurs bienveillants, mais aussi exigeants.

C'est le challenge qui, maintenant, nous attend, que ce soit la SA Gabriel Rosset comme le FNDSA, œuvrant pour cela, en symbiose avec les communes qui le désirent.

Denys Trossat  
Président de la SA d'HLM G. Rosset

## Vous avez-dit PARSA ?

*Pendant des années nous appréhendions avec beaucoup d'inquiétudes, d'incertitudes pour ne pas dire d'angoisses la fin du Plan Froid.*

**L**a fin du Plan Froid, autour du 31 mars chaque année, c'était la fermeture de nombreux centres d'hébergement d'urgence, l'arrêt des équipes mobiles de nuit, de la distribution alimentaire, tout un dispositif hivernal de moyens et d'actions.

Le 115 devenait alors le déversoir des rancœurs et des pleurs: qu'allaient devenir ces centaines d'usagers qui nous appelaient chaque jour pour un hébergement, un renseignement ou tout simplement une demande d'écoute ?

Le 115 devenait une sorte d'observatoire de la détresse....

Et voilà qu'à l'aube de cette année 2007 le PARSA (Plan d'Action Renforcé pour les Personnes Sans Abri) voit le jour et nous est présenté par le gouvernement.

Ce plan vient bouleverser des pratiques décennales de mise à l'abri temporaire puisqu'il met en avant le principe de continuité - à savoir que toute personne peut demeurer dans une structure d'hé-

bergement d'urgence en attendant qu'une orientation lui soit proposée.

Chacun se réjouit, se frotte les mains ! Fini la dichotomie été hiver, fini la mise à l'abri de quelques nuits, fini les rotations incessantes des SDF dans les centres d'hébergement d'urgence. Les usagers pourront enfin se poser !

Mais voilà que le spectre de l'inégalité pointe son ombre ! Ne risque-t-on pas de creuser l'écart entre ceux qui auront une place dite de stabilisation ou place CHRS et tous ceux qui ne pourront pas accéder à ce type d'hébergement faute de place ?

Car sans vouloir anticiper sur la mise en place du PARSA, un engorgement est prévisible quand on sait les difficultés à se loger dans le patrimoine locatif public et privé, quand on sait les difficultés à construire des logements sociaux...

Ne risque-t-on pas de créer un hébergement à deux vitesses ? Car notre société engendre de plus en plus d'exclus, de « laissés pour compte », des personnes dans l'incapacité d'appeler le 115 et par là-même de se mettre à l'abri.

Djida Granger  
Responsable du 115 du Rhône



## Michel Lévy élevé au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite National

Tout comme Jean Borys en mai dernier, Michel Lévy s'est vu élevé au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite National. Il a souhaité partager cet honneur avec l'ensemble des bénévoles, salariés, employés en insertion et passagers qui l'ont soutenu tout au long de ses 16 années de bénévolat, et que cette distinction lui soit remise des mains de Denys Trossat .

Michel est né à Paris en 1927, de mère française et de père émigré juif séfarde de Salonique, jeune orphelin de père à 6 ans, scout sous l'occupation, échappant aux arrestations et rafles, Michel fut hébergé en urgence chez un fermier dans les Pyrénées. Marié à Jeannette, père de deux filles Laurette et Martine, Michel crée et développe avec la collaboration de son épouse un commerce de gros, période durant laquelle Michel a toujours favorisé l'embauche d'employés en difficultés.

Dès sa retraite en 1991, Michel veut penser aux autres et être utile de façon plus permanente. Il se met alors au service du Foyer « l'association la plus proche de son domicile », nous dira, non sans humour, l'intéressé. Il aura été le témoin mais aussi l'un des acteurs de l'évolution du Foyer, s'impliquant sans ménagement tour à tour dans la communication, le recrutement des bénévoles, l'organisation de diverses manifestations. Mais l'une des activités que Michel mène tambour battant demeure la gestion des dons, les appels aux donateurs, les courriers de remerciement, la tenue et la gestion des abonnements de l'Arche sous l'Arc en Ciel, l'édition des reçus fiscaux, etc., activité qui lui a valu le sobriquet « d'Oncle Picsou ».

De toutes les missions au Foyer, celle qui demeurera à tout jamais inscrite dans le cœur de Michel reste l'accueil du soir des Passagers. « Devant tant de misère et de détresse, cette relation de personne à personne demeure la plus difficile, et, le soir, lorsque je rentrais chez moi, j'avais toujours ce sentiment du travail mal fait, inachevé. D'où mon désir et mon devoir de revenir le lendemain pour mieux faire, mieux servir les autres, comme nous l'a enseigné Gabriel Rosset avec ce titre si dur à porter de Serviteur ».

## Questions à ... Sylvie Guillaume

*Sylvie Guillaume, adjointe à la Ville de Lyon s'est prêtée au jeu de l'interview, recevant Alexandre Frédéricq, directeur du Foyer.*

**Alexandre Frédéricq :** *Madame Sylvie Guillaume, pouvez-vous définir, pour les lecteurs de l'Arche, le rôle d'adjointe à la santé et au handicap et de ses services, en termes de politique sociale de la Ville de Lyon, et, plus particulièrement, dans le cadre de la Solidarité et de la lutte contre l'exclusion ?*

**Sylvie Guillaume :** L'action sociale dépend entièrement de la volonté politique de la ville. A Lyon nous avons souhaité être le plus présents possible dans ce domaine. Cela se décline en étant à la fois partenaire, prescripteur, mais aussi gestionnaire d'un certain nombre d'équipements sociaux.

Du côté partenarial, nous travaillons tout au long de l'année aux côtés de l'Etat au dispositif de Veille Sociale, et notre participation s'intensifie bien entendu lors de son renforcement hivernal. Nous avons également nos propres prestations à la fois par des aides en direction des isolés et des familles en difficulté par le biais de nos aides sociales facultatives, de notre lieu d'accueil la M.U.S.E. (Maison de l'Urgence Sociale et de l'Entraide), de nos antennes solidarité ainsi que par le biais d'un certain nombre de prestations de type bains-douches ou restaurants municipaux.

Nous essayons de marcher sur « trois pieds » : le pied du partenariat institutionnel, le pied - très important et sur lequel j'insiste toujours parce que le tissu lyonnais est très riche en la matière - du partenariat associatif, et, évidemment le pied de l'action qui est propre à la ville. Nous essayons d'avoir ainsi une palette large et diversifiée qui nous permet, j'espère, d'être le plus réactifs possible envers les populations fragiles, en initiant ces différents types de partenariat.

**AF :** *Vous parlez de partenaires, d'associations, en tout cas de leurs soutiens. Cela représente combien d'acteurs et dans quels secteurs ?*

**SG :** Si l'on comptabilise uniquement les associations œuvrant auprès des publics touchés par la Veille sociale, nous comptabilisons 45 associations différentes. Ce sont des associations qui sont de nature, de taille et de mode de fonctionnement très différents les uns des autres.

L'apport de la Ville de Lyon auprès de ces différents acteurs consiste en la production de locaux à titre gratuit permettant d'exercer une activité, ou encore la possibilité de monter des projets partenariaux pour l'hébergement des personnes par exemple. Ce sont aussi les subventions pour un certain nom-

bre d'actions qui sont présentées et menées directement par le secteur associatif.

**AF :** *Christine Boutin pense qu'il serait souhaitable de concentrer les activités des associations afin d'en diminuer le nombre. Partagez-vous cette idée, ou préconisez-vous leur multiplicité et leur diversité ?*

**SG :** Ce que je comprends de son propos c'est la recherche de simplification et de rationalisation des relations de son ministère avec le secteur associatif dans ce domaine.

Je crois qu'il faut travailler à la rationalisation, la spécialisation et à une meilleure efficacité du lien entre le secteur associatif et les institutionnels plutôt que rechercher ex abrupto une réduction du nombre des associations. Cette méthode, au final, par les regroupements intelligents et les fusions qui pourraient intervenir, aboutirait probablement à un nombre moins important d'associations. Enfin, rechercher une meilleure complémentarité entre les intervenants me semble être une meilleure solution.

**AF :** *Nous regrettons que les accueils de jour soient complètement oubliés dans le cadre du PARSA (Plan d'Action Renforcé pour les Personnes Sans Abri). Quel est votre sentiment par rapport à leur activité, leur utilité, leur apport ? Quelles seraient, selon-vous, les améliorations à apporter ? Pour exemple, nous sommes aujourd'hui confrontés à une volonté de politique d'ouverture des centres d'hébergement 24h sur 24. Or, au Foyer, nous avons plutôt tendance à penser l'inverse : la nuit doit rester à la nuit, et le jour il se passe autre chose...*

**SG :** Les accueils de jour ont toute leur place. Mais il faut avoir une meilleure topographie du dispositif sur Lyon, ce qui est difficile, car les structures sont très différentes les unes des autres de par leur fonctionnement, leurs horaires... Mais l'objectif des accueils de jour, qui est de permettre à un public, pour partie très éloigné d'une vie sociale, de reprendre pied et de se sentir aspiré vers l'insertion, prouve la véracité de leur positionnement.

Je n'avais pas une opinion tranchée quand j'ai entendu parmi les préconisations et les mises en application immédiate à la fin de l'hiver dernier du plan PARSA, qu'il y avait cette question de l'ouverture 24h sur 24 des centres d'hébergement. Je me suis dit intuitivement que c'était plutôt quelque chose de positif.

Puis les retours que j'ai eus à l'égard de ce plan par les associations, m'ont fait comprendre que si, sur le papier cela pouvait paraître une bonne idée, le fait que les gens restent sur place, n'ayant plus nécessairement de motivation à se rendre dans d'autres lieux afin d'y trouver autre chose, une ouverture sur d'autres dispositifs et d'autres formes d'accompagnement, ne l'était pas dans la réalité... Du coup, cela m'est apparu comme étant une fausse bonne idée.

**AF :** *Pour en revenir au PARSA, comment jugez-vous à la fois le principe de ses différents niveaux d'accueils (extrême urgence, urgence, stabilisation, CHRS), et les questions que l'on peut se poser si, par exemple, les places d'hébergement d'urgence se transforment en places de stabilisation ? On observe une diminution du nombre de places d'accueil inconditionnel, mais à l'inverse, une avancée substantielle pour les personnes accueillies. Quel est votre sentiment sur ce grand plan qui démarre, qui met du temps à s'imposer mais qui est lancé en tout cas ?*

**SG :** Les choses vont plutôt dans le bon sens, mais elles se heurtent à la réalité des faits. Il y a notamment cette question de l'embolie dans le dispositif de l'hébergement et au final du logement. Comment le PARSA peut-il fonctionner dans ce cadre ? Il faut, en bout de chaîne, une fluidité dans les parcours, que les personnes puissent entrer dans un dispositif d'extrême urgence et - sous réserve d'un accompagnement adapté et d'équipes suffisamment étapées pour accompagner ces parcours là dans toutes ces étapes - pouvoir avancer vers ces processus de stabilisation.

Si tous les dispositifs deviennent finalement des lieux où l'on reste, avec en plus, en bout de course une difficulté à entrer dans le logement social ou le logement ordinaire, on risque d'aboutir à une forme d'embolisation du dispositif et de stagnation des personnes. Si sur le papier les choses étaient intellectuellement et favorablement construites, il manque notamment des dispositifs d'accueil en fin de chaîne.

Je ne crois pas également -quoique Madame Boutin l'ait annoncé place Bellecour- que l'Etat au niveau local ait reçu les crédits pour faire en sorte que le PARSA soit complètement financé. Ma méfiance naturelle m'inciterait à penser que non.

Le deuxième élément qui me fait souci par rapport à cette « bonne idée, » c'est que la mise en œuvre d'un projet ne doit pas se faire que sur le papier : derrière il y a des opérateurs, des professionnels, des bénévoles. Au-delà de l'effet d'annonce on attend des actes concrets et des délégations de crédit qui soient tout à fait effectives vis-à-vis de ce plan et particulièrement pour le renforcement des capacités d'accompagnement des équipes.

**AF :** *Comment jugez-vous l'opportunité et l'efficacité du passage de Madame Christine Boutin à Lyon ?*

**SG :** Pour rester mesurée, je dirais que c'est quelqu'un qui croit à ce qu'elle fait et qui a beaucoup d'ambition et beaucoup d'énergie à déployer ! Je crois que sa présence, très médiatisée à Lyon avec un très gros effort de communication, visait aussi à rendre son ministère et son action visibles pour qu'elle ne passe pas au travers des arbitrages budgétaires nationaux. Maintenant je pense qu'elle est prise dans un étau : on ne peut pas d'un côté créer un bouclier fiscal pour les personnes les plus favorisées et être en même temps en mesure de trouver l'argent nécessaire pour venir en aide aux gens qui, eux, en ont le plus besoin. A un moment donné elle sera dans l'obligation de livrer une bataille budgétaire dont je ne suis pas sûre qu'elle sortira totalement vainqueur.

**AF :** *Quels sont les choix en matière d'actions sociales de la Ville de Lyon par rapport à ce qui est du ressort de l'Etat ?*

**SG :** Nous avons toujours joué le jeu au côté de l'Etat en matière de Veille Sociale vis-à-vis des personnes les plus en difficulté ou vulnérables, des personnes à la rue.

Dans notre action propre, il y a une autre thématique sur laquelle nous avons beaucoup travaillé qui est la question des travailleurs pauvres. Nous souhaitons continuer de travailler, avec nos Antennes Solidarité, à une meilleure prise en compte de ce public, avec des aides matérielles -ce n'est qu'une partie du problème- mais aussi un travail d'appréhension en terme de communication de ce public qui ne se rend pas naturellement dans les lieux où on obtient des aides car il ne croit pas y avoir droit.

S'ouvrir à ces personnes, répondre à leurs difficultés passagères ou de moyen terme afin d'anticiper, permet de resserrer les mailles d'un filet de sécurité autour d'une population française qui continue de se précariser au fur et à mesure des années malgré cette réputation que nous avons d'être un des pays les plus riches du monde.

Mon souhait est de continuer de travailler en direction de ce public à la fois sur la dimension des aides financières et à la fois aussi sur l'accompagnement social afin de prévenir le surendettement par exemple. Il s'agit pour moi de faire en sorte que les gens aient un recours en cas de pépin familial -ce qui peut arriver à tout moment de la vie, à l'occasion de la survenue du chômage ou d'une séparation par exemple-, et plus généralement de développer tout ce qui permet d'éviter de tomber dans la précarité.

**AF :** *Le RSA, le Revenu de Solidarité Active initié par Martin Hirsch, vous semble être une bonne direction ?*

**SG :** Oui, en ce sens qu'il peut contribuer au filet de sécurité dont je parlais plus haut. Je dois cependant vous avouer que j'ai un peu de mal à voir au niveau des expérimentations actuelles, comment les choses vont réellement se mettre en place. Je ne sais pas à ce stade, par exemple, comment le département du Rhône, qui est candidat à son expérimentation, va se positionner sur notre département. Le périmètre de cette action me semble, pour l'instant, encore nébuleux.

A contrario, si la Ville de Lyon est sollicitée à ce sujet, elle apportera sa pierre à la réflexion mais pour l'instant les expérimentations ne permettent à mon sens pas encore vraiment de mesurer, au-delà du fait que ça aille dans le bon sens, le mécanisme réel de ce RSA.

**AF :** *Est ce que Lyon ne souffre pas de son statut de grande métropole en attirant toutes les populations en difficultés de notre département, venant chercher des logements sociaux, des centres d'hébergement d'urgence, etc...*

**Qu'en est-il du soutien des autres communes du Rhône dans le dispositif de la Veille Sociale ?**

**SG :** La ville de Lyon est la seule ville dans le département à participer, aux côtés de l'Etat, à la Veille Sociale, ou à l'ancien Plan Froid. Mais si je le regrette, je suis fière que nous assumions notre rôle et que nous le fassions sans état d'âme.

En revanche nous pouvons nous poser des questions sur l'avenir. Il y a encore beaucoup de chemin à faire, et je pense



## Sylvie Guillaume

*Adjointe au Maire de Lyon  
Déléguée aux affaires sociales et aux solidarités,  
à la santé et aux handicaps,  
aux relations avec les Hospices civils de Lyon  
Conseillère Communautaire*

Sylvie Guillaume est née en 1962.

Issue du monde associatif, elle milite depuis longtemps aux côtés des Femmes, notamment, et a dirigé un établissement pour enfants handicapés.

Adjointe au Maire de Lyon et conseillère communautaire depuis 2001, elle est également conseillère régionale au Conseil Régional Rhône-Alpes, dont elle préside la Commission Santé.

### Quelques chiffres :

Budget de l'action sociale consolidé 2006 (dépenses VDL + CCAS) inclus le soutien associatif :

Fonctionnement = 26 400 K€

Investissement = 2 040 K€

Investissement avec subvention versée aux HCL = 5 450 K€ (2 040 K€ + 3 410 k€)

Source Ville de Lyon

sincèrement que plus on ira, moins les collectivités locales seront à même de répondre de façon isolée à un certain nombre de problèmes. La dimension soit des communautés urbaines soit des communautés de communes, devra alors prendre le relais vis à vis des questions de pauvreté qui n'ont pas vraiment de limites géographiques. Je pense que c'est une vraie réflexion d'avenir.

**AF :** *Comment avez-vous vécu vos sept années de mandat ? Est-ce que cela vous donne envie de continuer ? Avoir cette responsabilité de premier plan est sans doute épuisant mais aussi peut-être un peu frustrant ?*

**SG :** C'est le paradoxe de cette fonction ! Ce qu'il faut admettre, c'est que suis une adjointe qui coûte de l'argent, qui en coûtera toujours plus, tout en n'en « rapportant » jamais ! Une fois ces choses dites, il faut faire avec et faire comprendre que le bénéfice de l'action sociale est ailleurs, dans une meilleure cohésion sociale. Il faut faire avec les contraintes financières qui sont lourdes, avec les délais quelques fois importants pour voir se réaliser un projet, la pesanteur administrative parfois, tout ce qui fait qu'il nous faut une multiplication d'énergie pour arriver à concrétiser une idée.

S'il m'est donné de pouvoir continuer dans ce domaine, je le ferai avec plaisir et avec beaucoup d'ambition, car j'ai trouvé dans mes fonctions une possibilité d'apprendre une montagne de choses, de passer de l'intuitif à la réalité d'une connaissance, même si je ne prétends pas maîtriser aussi bien que le secteur associatif la réalité des dispositifs et des personnes qui la composent.

C'est aussi un challenge qui me correspond bien parce que travailler avec l'Humain est plus important que tout le reste, même si cela demeure difficile.

**AF :** *Pour conclure, quelle est votre appréciation du Foyer Notre-Dame de Sans-Abri ?*

*Comment jugez-vous l'action du Foyer, son engagement, ses réalisations concrètes et son positionnement ?*

**SG :** Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri est un partenaire incontournable du paysage lyonnais, qui je crois par son histoire et son mode de fonctionnement a acquis une position tout à fait déterminante dans l'accueil des publics très défavorisés.

J'ai cependant un peu de mal parfois à faire le tri dans vos orientations ! Pour une grosse structure telle que la votre, la tentation est forte - et c'est assez logique - d'avoir une palette très large d'orientations et de développement de vos activités.

J'ai quelquefois l'impression d'être prise de court dans cette approche, mais c'est sans doute comme cela que vous faites aboutir une partie des projets que vous avez en tête, et j' imagine que ça représente une évolution considérable pour les personnes que vous accueillez.

Finalement je rangerai dans ma poche mes interrogations sur cette multiplicité d'approches du Foyer pour privilégier le lien opérationnel qui est certes quelques fois « mouvementé », mais qui, je crois, est efficace pour l'essentiel.

# Non, toutes les associations ne se valent pas !

Il existe un relativisme associatif. Il consiste à affirmer sans débat que toutes les associations se valent, que toutes sont justes et qu'il ne saurait être question d'effectuer le moindre tri sous peine de « *jeter le bébé avec l'eau du bain* ».

Or le bébé est en train de se noyer dans l'eau sale et c'est le Medef qui lance l'appel à la certification : « *La transparence financière, le Medef la demande pour toutes les organisations professionnelles et interprofessionnelles, pour toutes les organisations syndicales et pour toutes les ONG* » (16 octobre 2007).

Or les associations sur fonds publics présentent quatre spécificités qui font mieux comprendre les effets désastreux du relativisme sur nos finances publiques et notre démocratie.

- **Les moyens** : 1 600 000 salariés et 10 % du PIB sous pavillon 1901, le tout sous le regard éberlué de 12 millions de bénévoles. Le salariat chasse le bénévolat des associations employeurs.

- **La concentration** : 4 % des associations soit 30 000 à 40 000 « employeurs » regroupent 80 % des salariés et des fonds publics.

- **La démesure des prétentions morales** : l'association serait juste par statut et nature d'activité. En trente ans, elle est devenue moralement autonettoyante.

- **L'outrecuidance des prétentions politiques**. Au président de l'Association des maires de France qui l'interrogeait sur la demande de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) de signer la charte des employeurs sur fonds publics, Michel Charasse répond le 5 novembre 2001 : « *Vous m'envoyez le texte de déclaration commune avec les associations. Je trouve que ce texte est du baratin insipide qui noie le poisson. Je n'ai donc pas l'intention de m'associer à une démarche collective qui sent son curé et son gauchisme à plein nez* ».

Démesure et outrecuidance n'ont pas échappé à Raymond Boudon, qui commente l'opération « Don Quichotte » : « *Que le pouvoir politique cède à la pression médiatique est très inquiétant sur l'état de nos institutions. Conséquence, la rue peut désormais «faire la loi» sans mandat, sans représentativité, et avec pour seule caution le coup médiatique. Du coup, des éléments essentiels de notre devenir peuvent se jouer au sein d'associations qui s'érigent en représentants autoproclamés de la population à l'occasion de crises. C'est un phénomène typiquement français que l'on ne retrouve dans aucun autre pays d'Europe. Le comble est que l'on nous fait croire que cette démocratie participative constituerait un degré supérieur de la démocratie* » (Le Figaro du 19 janvier 2007).

Au nom d'une supériorité morale par décret, ces Antigone subventionnées se prétendent représentatives de la société civile. Et comme leur existence dépend des administrations qui les ont constituées en courroies de transmission, elles sont deve-

nues le bras séculier d'un secteur public déjà pléthorique.

Catherine Bidou décèle chez les classes moyennes françaises « une participation exceptionnelle au tissu associatif et une propension à prendre le pouvoir localement en colonisant la société civile dans les domaines éducatifs, culturels, voire dans la décision politique par voie électorale ». Louis Chauvel poursuit : « A l'opposé des autres pays, la France reste marquée par des classes moyennes dont le rapport au politique en comparaison avec leur rapport à l'ordre économique est une caractéristique prédominante à la mesure du mouvement de 1968 et de leur conquête politique en 1981. » (1)

Pierre Rosanvallon l'avait pressenti en 1998 : « *C'est l'aggravation du déséquilibre électoral du PS entre salariés du public et salariés du privé qui comporte des risques graves pour son avenir politique. Le clivage secteur public-secteur privé devient donc électoralement de plus en plus significatif, dans un contexte politique où la réforme de l'État, la réduction des déficits publics, l'adaptation des services publics à la concurrence mondiale deviennent des enjeux politiques cruciaux en France.* »

Marcel Gauchet en tire la conclusion sociologique la plus pertinente : « *Voici pourquoi la déferlante individualiste continue de s'abattre sur le grand chaudron des bureaucraties redistributrices.* » (2) Que les principaux employeurs sur fonds publics suivent donc l'appel du Medef. Serait-ce insultant, pour des associations qui se présentent aux élections prud'homales depuis 2002, d'être qualifiées d'employeurs ? Il s'agit de combler un triple déficit de connaissance, de cohérence et de gouvernance. L'Insee doit trier entre associations selon leur taille, le volume, l'origine et la nature de leurs ressources, la prédominance du bénévolat ou du salariat, une représentativité, une transparence et une gouvernance crédibles parce que certifiées par des organismes indépendants comme l'Afnor.

Le Parlement doit se doter d'un corps d'auditeurs à l'instar des grandes démocraties. À l'instar de la Charity Commission britannique, la Cour des comptes doit se doter d'une «chambre des associations». Le Conseil d'État doit proposer un statut pour « employeur associatif ». Le Conseil national de la vie associative doit s'ouvrir aux non-Parisiens et aux bénévoles. Le président de la République doit instituer la structure interministérielle qui fait cruellement défaut.

Nos prédécesseurs ont séparé l'Église de l'État, séparons l'association des caisses publiques, des urnes, des corporations et du marché. Moralisons la dépense publique pour laïciser la politique. Victor Hugo a écrit : « Rien n'est plus fort qu'une idée dont l'heure est arrivée. » Mieux qu'une rupture : La réforme.

Par Pierre-Patrick Kaltenbach,  
Président des Associations familiales protestantes, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes.

1) Dans Les Classes moyennes à la dérive, de Louis Chauvel, «La république des idées», Seuil, 2006.

2) La Religion dans la démocratie, Marcel Gauchet, Gallimard, 1998.

Reproduit avec l'aimable autorisation du Figaro  
Copyright Le Figaro / M. Pierre-Patrick Kaltenbach



# Cahier Economique

## Revenu de solidarité active un nouvel outil la lutte contre la pauvreté

**Le revenu de solidarité active entre en expérimentation avant une probable généralisation.**

Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la pauvreté, Martin Hirsch a reçu du Président de la République la mission de réduire d'un tiers en 5 ans le nombre de personnes vivant en France sous le seuil de pauvreté (1). Une première réponse a été apportée à cette problématique avec le vote de la loi du 21 août 2007, dite loi TEPA (Travail Emploi et Pouvoir d'Achat) ou encore « Paquet Fiscal ». Ce texte crée le revenu de Solidarité active (RSA) et jette les bases de son expérimentation.

La proposition de cet ajout à l'éventail des mesures de la lutte contre l'exclusion (complété au fil des ans par diverses lois) résultait des conclusions du rapport de la commission présidée en 2005 par Martin Hirsch sur « La famille, la pauvreté et la vulnérabilité ». Elle ne faisait qu'entériner alors le constat, déjà dressé par bon nombre d'acteurs, de la lutte contre la pauvreté, à savoir qu'un bénéficiaire du RMI (ou d'autres minima sociaux) prenant ou reprenant un travail voyait ses ressources stagner... ou pire diminuer par le biais des effets de seuil sur la suppression aides annexes (aides au logement, au transport ou CMU par exemple). D'où l'apparition des fameuses « trappes à inactivité » aboutissant à la démotivation des personnes en difficulté face à l'accès ou au retour dans une activité professionnelle.

De ce point de vue, le principe de base du RSA vise un objectif clair : « assurer l'augmentation des ressources d'une personne bénéficiaire d'un minimum social qui prend ou reprend un travail, exerce ou accroît une activité afin d'atteindre un revenu garanti qui tient compte des revenus d'une activité professionnelle et des charges de famille » (art. 18 de la loi TEPA). L'allocataire percevra donc une allocation égale à la différence entre ce montant garanti et ses ressources répertoriées. Ainsi, selon la philosophie du RSA, qui privilégie la référence au niveau de ressources, et non plus celle au statut comme auparavant, les aides sociales complètent les revenus du travail. Il est logiquement destiné en priorité aux allocataires du RMI et de l'API (Allocation de parent isolé), mais il s'appliquera aussi aux travailleurs pauvres, en intégrant la prime pour l'emploi.

L'originalité de cette mesure réside aussi dans le fait qu'elle est mise en place dans un premier temps comme une expérimentation, faculté acquise aux collectivités locales, et plus particulièrement aux départements, financiers du RMI, en matière de mise en place d'actions visant à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI et du contrat unique d'insertion (Voir L'Arche sous l'Arc en Ciel de mars 2006). Il est précisé que les bénéficiaires seront associés au programme

par des groupes de travail, le but final étant de déterminer les meilleures conditions du retour à l'emploi. Enfin, une évaluation rigoureuse sera opérée qui s'appuiera sur la comparaison dans chaque département entre le territoire d'expérimentation et un territoire « témoin » où le RSA ne s'applique pas.

Au départ la loi prévoyait un dispositif ouvert pour 27 départements : la mise en œuvre a commencé le 5 novembre dans 17 départements volontaires et confirmés par décret. Mi-novembre, le Haut Commissaire annonçait que début 2008 le nombre des départements d'expérimentation passerait à 40, une rallonge de 5 à 10 millions ayant été accordée pour augmenter le montant initial fixé pour la première année à 25 millions d'euros pour un total prévu de 20.000 personnes aidées. Il est bon de préciser que l'Etat reversera environ la moitié des montants consacrés par les départements aux Rmistes et prendra en charge la totalité des dépenses destinées aux bénéficiaires de l'API.

S'agissant du département du Rhône, un dossier de candidature à l'expérimentation du RSA a été déposé par le Conseil général avant la date limite du 31 octobre. Même si la réponse définitive est attendue pour mi-décembre, on peut penser que le Rhône la mettra en œuvre, dans la mesure où toutes les candidatures déposées seraient retenues, comme l'a laissé entendre Martin Hirsch. On notera que le rapport soumis aux élus du Rhône en octobre relevait la baisse sensible des bénéficiaires payés (26.981 en août 2006 et 23.135 en août 2007) et le nombre importants des bénéficiaires (4.602) des mesures d'intéressement mises en place le 1<sup>er</sup> octobre 2006 ou de contrats aidés (1.645).

On peut logiquement penser qu'après l'évaluation, un texte de loi fixera ultérieurement les règles d'une généralisation du RSA à tous les départements. Dans cette hypothèse, Martin Hirsch pense replacer hors du champ de la pauvreté quelque 700.000 personnes. D'ores et déjà, ce premier pas marque un virage dans la philosophie des aides. D'autant qu'après le Grenelle de l'insertion (lancé les 23 et 24 novembre à Grenoble), on peut s'attendre à une réforme en profondeur des minima sociaux, de la prime pour l'emploi et de la cohorte des aides qui parfois ne font que masquer l'extension de la pauvreté.

Robert Pierron

*(1) Le seuil de pauvreté est pour une personne seule de 681 euros si l'on prend 50 % du revenu médian, ou 817 euros avec un taux de 60 %. Pour un couple avec 2 enfants les seuils passent respectivement à 1703 euros et 2043 euros.*

# L'Impôt de solidarité sur la fortune en soutien de l'insertion

Les dons en faveur de l'insertion pourront être imputés à l'ISF.

La mobilisation lancée au plus haut niveau de l'Etat contre la pauvreté a trouvé sa traduction fiscale dans la loi TEPA (Travail, Emploi et Pouvoir d'achat) du 21 août 2007. En ouvrant aux plus fortunés la possibilité de s'acquitter de tout ou partie de leur impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un don à une structure d'intérêt général tournée vers l'insertion, le législateur entend donner une nouvelle impulsion à l'action menée par les divers acteurs impliqués dans la lutte contre l'exclusion.

La loi du 21 août 2007 unit dans un même article 16 les dispositifs fiscaux mis en place pour les souscriptions au capital des PME et pour les dons aux structures spécialisées dans l'insertion. Selon ce principe, il est désormais inscrit dans le Code général des impôts (Art.885-0 V Bis A) que «le redevable peut imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune, dans la limite de 50 000 euros, 75 % du montant des dons en numéraire et dons en pleine propriété de titres de sociétés admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger effectués». Ce qui signifie que pour s'acquitter du maximum autorisé, le contribuable doit effectuer un don de 66.666 euros.

Pour être imputable, le don doit avoir été fait dans la période écoulée depuis la date limite de dépôt de la déclaration de l'année précédente jusqu'à la date limite de dépôt de la déclaration de l'année considérée, soit en gros de juin à juin, échéance normale de la déclaration de l'ISF. Il doit évidemment faire l'objet d'un justificatif de la part des organismes bénéficiaires.

Si la liste des bénéficiaires potentiels comporte divers types d'organismes d'intérêt général, comme les fondations reconnues comme telles, ceux plus spécialement concernés par l'aide à l'insertion sont :

- les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion,

- les associations intermédiaires (ayant pour objet l'insertion par l'activité économique),

- **les ateliers et chantiers d'insertion mentionnés à l'article L. 322-4-16-8 du code du travail.**

Pour autant, si la définition des organismes admis à cette disposition fait clairement référence à leur classification au titre du Code du travail, une certaine prudence s'impose quant à la détermination de l'éligibilité des diverses structures à cet article 885-0 V Bis A du CGI.

Sous cette réserve, il apparaît vraisemblable que le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri aura la faculté de solliciter les donateurs les plus fortunés pour financer par ce biais ses activités d'insertion. Celles-ci sont réparties en 7 ateliers conventionnés (ACIN° 069240107 - 0000600) : la cuisine, le nettoyage des locaux, la maintenance des divers sites, le transport-collecte, le tri textile, le tri des autres objets et l'atelier polyvalent.

Cet ensemble emploie en permanence 90 personnes en insertion, les statuts des postes étant régis par plusieurs types de contrat ou conventions ouvrant droit aux aides afférentes. Cette réalité constitue le socle indiscutable qui permettra au volet « Insertion » de l'action du Foyer de renforcer son efficacité, pour peu que les nouvelles ressources espérées soient au rendez-vous de la générosité.

R.P.

*Les donateurs intéressés peuvent d'ores et déjà prendre contact avec Messieurs Maurice Chesné ou Michel Lévy au N° de téléphone 04 72 76 73 53.*

## Les Fondations soutiennent l'action du Foyer



Cérémonie de remise de chèque à l'Antenne Familles de Villette d'Anthon, par la **Fondation Ronald McDonald**.

Cette somme a permis l'acquisition de matériel pédagogique, notamment des postes informatiques, qui serviront d'outils pour le soutien scolaire.

La **Caisse d'Epargne** soutien la rénovation et l'équipement de la résidence Le Bordeaux. Elle soutient aussi l'accueil de jour la Main Tendue.

La **Fondation Veolia** aide le service insertion en soutenant la collecte et la recyclerie de Vaise.

La **Fondation Gaz de France** a participé à l'achat de matériel pédagogique pour le soutien scolaire à Saint-Cyr au Mont d'or.

La **Fondation Carrefour Solidarité** aide le service insertion en soutenant le service Collecte.

La **Fondation CAMIF Solidarité** contribue à l'équipement des chambres de la Résidence Le Bordeaux.

La **Fondation SNCF** s'est impliquée dans le financement des séjours vacances familles.

# Fêtes de fin d'année au Foyer

## Messages de Noël

Le 24 et le 25 décembre, 45 000 messages vont être distribués aux sorties des messes.

Traditionnellement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri sera présent dans les 260 églises, sanctuaires ou chapelles de Lyon et de sa région, la veille de Noël, le 24 décembre et le jour de Noël. C'est à ces dates, que sont distribués par de nombreux bénévoles les Messages de Noël, documents rappelant que le Foyer a toujours besoin de bonnes volontés !

**Venez nous aider pour cette distribution, amenez-nous des amis !  
Inscrivez-vous au standard de l'association : 04 72 76 73 53**

## 24 décembre

Nous avons besoin d'environ 50 personnes pour :

- l'accueil
- l'échange et le dialogue
- l'animation festive
- l'animation liturgique de la messe ou pour l'enregistrement de la soirée et la prise de photos.

Les personnes intéressées par une participation à cette veillée sont invitées à s'inscrire auprès du standard de l'Association : 04 72 76 73 53.

*De nombreuses manifestations sont prévues.*

*Afin de répartir les différentes aides sur l'ensemble des structures, merci de vous inscrire au standard de l'association.*

**Téléphone :**  
**04 72 76 73 53**

## 25 décembre

Chaque année, le Foyer ouvre ses portes le 25 décembre à midi pour offrir un repas de Noël aux familles (parents et enfants) ainsi qu'aux personnes isolées de la ville de Lyon.

Nous avons besoin d'environ 50 bénévoles prêts à l'écoute, pour préparer les tables, accueillir les convives puis servir le repas, et faire la fête...

Le repas de Noël sera particulièrement festif ; aussi faisons-nous appel à votre générosité pour financer ces 400 repas, à l'aide du coupon-réponse ci-joint.

Il est également possible d'offrir des dons en nature, des friandises (pâtisseries, papillotes, clémentines), des objets de toilette (savon, dentifrice, brosses à dents, trousse, etc.) ou des vêtements pour hommes adultes (sous-vêtements, chaussettes, pulls, manteaux, écharpes en polaire, bonnets de laine...).

## 31 décembre

Bienvenue à tous les bénévoles, jeunes et de tous âges, qui désirent faire la fête le 31 décembre, avec nos amis du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

Vous avez des talents spécifiques d'animation, de chants, de jeux, de photographe, ou autres activités créatrices, informez-nous.

L'équipe vous attend à 18h le 31 décembre au 3, rue Père Chevrier, pour l'organisation de cette fête.

## Offrez un Repas de Noël à 10 euros

*Vous pouvez participer aux festivités de Noël, en offrant un ou plusieurs repas à 10 euros, pour une personne en grande difficulté.*

J'offre : 1  2  3  4  .....  repas de Noël à 10 euros



Photo Jean-Philippe Ksiazek

## Réflexion stratégique du Foyer Objectifs et plan d'action

*Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri oeuvrant dans un contexte en constante mutation, a tenu à réaffirmer sa politique en matière de lutte contre l'exclusion.*

*Pour ce faire, il a reprecisé (Arche N°217) son éthique, ses missions, les objectifs et le plan d'action pour les années à venir.*

La mission de l'association s'articule autour de quatre axes d'intervention auprès de ses usagers :

- Accueillir
- Héberger
- Accompagner
- Insérer

pour lesquels il apparaît nécessaire de fixer des objectifs à atteindre à moyen terme :

- Avoir des capacités d'intervention en urgence, nécessitant un patrimoine immobilier opérationnel, un personnel compétent et opérationnel, des moyens financiers adéquats, disponibles à tout instant.
- Constituer un groupe de réflexion (salariés, bénévoles et externes).
- Adopter un projet associatif : détermination d'objectifs pluri-annuels, évaluation annuelle des résultats.
- Dépasser les cloisonnements entre les activités.
- Connaître et utiliser davantage les dispositions réglementaires nouvelles surtout lorsque elles s'inscrivent dans les orientations du Foyer.
- Accéder au niveau national décisionnel.
- Renforcer le partenariat avec les décideurs locaux.
- Affecter à chaque activité des ressources spécifiquement dédiées.

Il est apparu indispensable d'insister tout particulièrement sur l'accompagnement et l'insertion des usagers de l'association, et nous assigner des objectifs particuliers en la matière :

### Accompagner

- Affirmer le caractère stratégique de l'accompagnement
- Conduire une réflexion nécessaire sur l'accueil et l'accompagnement des couples et des femmes isolées en errance.
- Disposer dès 2007 de plusieurs Antennes Familiales.
- L'accompagnement devrait pouvoir disposer de lieux de vie plus adaptés (cas psy. etc...) pour les hommes seuls.
- Conserver une capacité à imaginer et concrétiser des formes nouvelles d'accompagnement (micro-crédit, caution solidaire, tutelle...).

### Insérer

- Nécessité, pour le Service Insertion, d'être reconnu avec un statut autorisé par les pouvoirs publics et de pouvoir disposer d'un accompagnement subventionné
- Professionnaliser les acteurs.
- Développer le partenariat au niveau d'opérations ponctuelles.
- Aller plus loin dans le suivi et l'accompagnement des personnes.
- Rechercher une position reconnue.

Toute action nouvelle que le Foyer serait amené à mettre en place devra n'être décidée qu'à la condition de respecter des critères de faisabilité et de pérennité :

- Primauté du terrain (besoins).
- Importance de l'homme : le bénévole (porteur de projets) et sa pérennité.
- Moyens humains, matériels et financiers.

Cette réflexion stratégique sera poursuivie par la constitution de groupes mixtes et paritaires comprenant des salariés et des bénévoles, impliqués dans chacune des missions de l'association :

1. Hébergement
2. Accueil de Jour
3. Accompagnement
4. Insertion
5. Accueil des Familles
6. Santé
7. Ressources
8. Vie Associative

Il seront animés par le Directeur de l'Association, et se réuniront de septembre à décembre 2007. Il devront traduire, par la formalisation d'actions concrètes à réaliser, les orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

A l'issue de ce travail en groupe, une synthèse des travaux et l'élaboration d'un plan d'action seront réalisés au cours du premier trimestre 2008 pour approbation par le Conseil d'Administration.

# Cérémonie de Toussaint au Foyer

Dans l'une des principales allées du plus grand cimetière de Lyon reposent les Sans-Abri dont la sépulture a été assurée par le Foyer.

C'est autour de ces trois tombes qu'un groupe important de l'association - bénévoles, salariés, employés en insertion, et passagers - s'est recueilli dans le souvenir de ces hommes sans-abri qui ont terminé leur parcours chez nous.



Vingt et un « Passagers » sont décédés pendant l'année, dont un certain nombre, n'ayant pas de familles sont enterrés dans les caveaux du Foyer, l'association étant attaché au fait qu'aucun de ses Passagers ne soit enterré dans la fosse commune...

Le P. Christian Delorme a conduit cette petite cérémonie dans la tolérance religieuse évoquant la dignité de l'homme, qu'il soit chrétien, musulman, juif... Des lectures ont été proposées rappelant que la mort est un passage vers un autre monde qui nous échappe. A Marie dont la statue veille à l'entrée du centre d'accueil du Foyer, il a été demandé « d'accueillir tous ses enfants auprès d'elle ». Selon la coutume israélite, quelques cailloux ont été déposés sur les tombes.

*Le nombre de Passagers qui décèdent au Foyer est en constante augmentation, aussi le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri devra acquérir un quatrième caveau.*

Annie Papillon

## Carnet

- Monsieur **Robert BIALEK**, ancien Passager des lits de repos et du « 122 », à l'âge de 36 ans.
- Monsieur **Victor CHAPEL**, ancien Passager décédé dans la maison de retraite des anciens combattants, à l'âge de 70 ans.
- Monsieur **Thierry HENNEKINE**, Passager du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 55 ans.
- Monsieur **Viorel KRISTIEKU**, Passager du « 122 » et du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 55 ans.
- Monsieur **Xavier LAFENÊTRE**, Passager du Centre Gabriel Rosset à l'âge de 37 ans.

- Monsieur **Joël MONKORO**, Passager du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 42 ans.
- Monsieur **Gérard REGLINSKI** Passager du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 63 ans.
- Monsieur **Antonio RIBEIRO**, Passager du « 122 », à l'âge de 41 ans.
- Monsieur **Roger CAILLE**, Président du Comité des Amis du Foyer (*voir l'hommage ci-dessous*).
- Monsieur **François TAVERNIER**, bénévole au centre de Tri Quai Gillet.

*Aux familles et amis de tous ces défunts, le Foyer adresse ses très sincères condoléances.*

## Hommage à Monsieur Roger Caille

*Extrait du texte lu lors des funérailles de Monsieur Roger Caille le 16 octobre 2007.*

Au-delà des conventions, qu'il n'appréciait pas, je voudrais que ce texte d'adieu perpétue l'essentiel des messages que nous laisse M. Roger Caille.

Autrefois Président du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, j'ai connu de lui, je pense, le meilleur, à savoir ses profondes qualités de cœur.

Il s'est engagé au côté du Foyer dans l'aide aux plus démunis sans aucun misérabilisme développant pour cela une forme d'humour sous-jacente. Ceci était, pour lui, le moyen d'exprimer sa pudeur devant la misère matérielle et morale qu'il ressentait parfaitement chez nos Passagers.

Il s'est inscrit comme un membre important, quoique discret, de la communauté de nos bénévoles

dont l'action dans le concret est portée par la certitude de la finalité spirituelle de notre existence.

Sans qu'il n'ait voulu m'en faire part, il fut très impressionnant, et rare, pour moi, de découvrir combien un homme arrivé si haut et si dispersé dans ses objectifs a pu demeurer sa vie durant aussi enraciné au plus intime de sa cellule familiale auprès de son épouse, en premier lieu, mais aussi de ses enfants.

Qualités de cœur, intelligence, humour, modestie, certitude d'un avenir perfectible que lui donnait son attachement aux hommes et à sa famille, ce sont les messages essentiels qu'il nous confie.

Monsieur Roger Caille, je sais que vous n'aimiez pas cela ; mais aujourd'hui, au nom du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, je vous dis « Merci ».

Denys Trossat

# Martin HIRSCH avec Sylvaine VILLENEUVE

## LA PAUVRETÉ EN HÉRITAGE

Deux millions d'enfants pauvres en France

Paris, Robert Laffont, 2006, 225 pages, 18 euros

*Martin Hirsch, occupe au gouvernement les fonctions de « haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté ». Cela lui donne la possibilité de mettre en œuvre les propositions qu'il a formulées dans le présent ouvrage avec le concours de Sylvaine Villeneuve, journaliste spécialisée dans les questions de pauvreté, d'accueil et de réinsertion. C'est ainsi que, début novembre, Martin Hirsch a pu lancer, dans seize départements, l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active, clef de voûte du programme social que nous proposons ces pages.*

**L**a *Pauvreté en héritage* est le fruit d'un travail collectif. Il reprend pour l'essentiel les conclusions d'une commission ministérielle « Familles, vulnérabilité, pauvreté », présentées dans un rapport de 2005 intitulé « La Nouvelle Équation Sociale . Au possible nous sommes tenus ». L'ouvrage que voici a deux particularités. D'une part, il repose sur un va-et-vient constant entre le problème général de la pauvreté en France et les problèmes spécifiques à l'enfance : le titre rend compte avec justesse de cet « effet de zoom ». D'autre part, l'analyse n'est jamais séparée des perspectives d'action : chacun des douze chapitres centraux comporte une description sans complaisance de la situation actuelle ; cette évaluation est suivie d'un ensemble de paragraphes intitulés « Que faire ? », où les propositions d'action immédiate côtoient des perspectives d'avenir, toujours généreuses, parfois ouvertement utopiques.

Ces douze chapitres-programmes sont encadrés par une Introduction et une Conclusion. En une quinzaine de pages, l'Introduction (« La pauvreté au jour le jour ») tente de définir la pauvreté selon les critères européens (« exclusion des modes de vie minimaux acceptés dans l'État membre ») et selon les critères français ; ces derniers sont plus précis et s'appuient sur trois indicateurs quantifiables : les minima sociaux (comme le RMI), la « pauvreté monétaire » (c'est-à-dire le « seuil de pauvreté ») et les conditions de vie (par exemple les repas, le logement, les vacances). Cette Introduction évoque enfin de façon très lucide les « facteurs d'incompréhension sociale » (pour ne pas dire les préjugés...) susceptibles de faire obstacle aux mesures proposées.

La Conclusion synthétise les propositions, insiste sur l'esprit qui les anime et sur leur caractère réaliste : quinze années d'un projet politique devenu projet de société sont nécessaires et suffisantes pour réduire la pauvreté des enfants et, par voie de conséquence, celle des citoyens adultes.

### Un programme social

Trop de temps et d'espace serait requis pour détailler cet immense programme, à la fois chaleureux et précis. Satisfaisons-nous dans un premier temps

d'une liste de ces douze chapitres entre lesquels se répartissent analyses et prescriptions :

- Travailler et s'appauvrir (*évoqué plus en détail ci-dessous*) ;
- Pas d'emploi, pas de crèche. Pas de crèche, pas d'emploi ;
- Le porte-à-porte de l'assistance (*le fonctionnement – et les dysfonctionnements – de l'aide sociale*) ;
- Pourquoi les pauvres paient les loyers les plus chers (*voir ci-dessous*) ;
- Le saturnisme tue encore.
- Les enfants inégaux devant la santé ;
- « Premier prix » et second choix : à table aussi, on est plus pauvre ;
- L'école de l'inégalité des chances ;

- Quel avenir pour les jeunes adultes ?
- La spirale du surendettement ;
- La pauvreté sans frontières (*enfants étrangers en France ; l'aide aux pays du Sud*) ;
- Conjuguer solidarité et dignité (*la nécessaire implication de tous ; projet d'un Service civil de solidarité*).

### « Travailler et s'appauvrir »

Dans ce chapitre est analysée et dénoncée la situation paradoxale qui s'est installée au fil des ans et des initiatives sociales : sortir du RMI, c'est souvent entrer dans une précarité douloureuse. D'une part, certains avantages annexes du RMI disparaissent ; d'autre part l'emploi offert est dans la majorité des cas un travail à temps partiel, fragile et assorti de contraintes d'horaires et de déplacements. Les auteurs sont sévères à cet égard : « Le développement du temps partiel a largement contribué à paupériser une frange de la population qui, pourtant, travaille. Entre 1983 et 2003, ce qu'on appelle le sous-emploi, le temps partiel contraint, a

**martin hirsch**  
avec **sylvaine villeneuve**

**LA PAUVRETÉ  
EN HÉRITAGE**  
2 millions d'enfants  
pauvres en France

robert laffont

explosé de 700 %, le nombre de gens concernés passant de 150 000 à 1,2 million ! Il est frappant de constater que de plus en plus de travailleurs pauvres sont salariés, en emploi partiel continu toute l'année, ou de façon intermittente. » (P. 36)

Que faire ? Pour déjouer ce qu'ils appellent des « trappes à inactivité » ou des « trappes à pauvreté », les auteurs proposent une « nouvelle équation sociale », ce Revenu de Solidarité Active (RSA) que l'équipe de Martin Hirsch expérimente actuellement. On ne saurait résumer en quelques lignes ce mécanisme. Il est à la fois simple dans ses objectifs (combattre la pauvreté au travail et redonner de la cohérence au système d'aide sociale) et complexe dans son fonctionnement. Il s'agit, en gros, d'intégrer toutes les sources de revenus qui composent les ressources de la famille (minima sociaux, aides fiscales, prestations familiales, aides au logement) tout en veillant à ce que ce RSA fonctionne comme une incitation au travail ; pour cela, tout revenu du travail ne saurait donner lieu qu'à une diminution modérée des prestations perçues par ailleurs. Ce dispositif a un coût (évalué entre 6 et 8 milliards d'euros) et quelques dangers (en particulier une multiplication des emplois partiels), mais il est possible de faire face aux coûts et dangers par une politique de l'emploi dynamique et la menace d'une diminution des allègements fiscaux accordés aux entreprises tentées de créer trop d'emplois partiels.

### Le « mal-logement »

Ce problème est pris à bras-le-corps dans le chapitre intitulé « Pourquoi les pauvres paient les loyers les plus chers ». Deux aspects de la question retiennent notre attention : le logement d'urgence et la difficulté d'accès aux HLM.

*L'accueil d'urgence*, outre les centres d'hébergement ou les CHRS, est souvent résolu par le recours (temporaire ou prolongé) à des chambres d'hôtel. Mais plusieurs chiffres révèlent les limites de ce procédé : en début de saison froide, le

SAMU Social de Paris ne parvient à traiter que 10 % des appels quotidiens parvenant par le numéro 115 ; ce même SAMU travaille avec un réseau d'environ 250 hôtels parisiens, qui absorbe près de 60 % de son budget ! On connaît par ailleurs l'effet pervers des prestations versées directement aux établissements hôteliers, dont certains s'assurent ainsi une rente fructueuse.

Quant aux *organismes d'HLM*, leur offre stagne et n'est plus en rapport avec les mutations sociologiques et démographiques de la France. La situation générale est alarmante : « Depuis vingt ans, ce sont plus de 2 millions de logements locatifs à très bas loyers qui ont disparu en raison de la modernisation du parc HLM, de l'amélioration de logements privés vétustes, de la hausse continue des loyers privés, de la contraction du parc soumis à la loi de 1948. » (Pp. 93-94)

Que faire ? La commission envisage deux mesures. D'une part, il est inacceptable que les deux tiers des communes assujetties à la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains) se soustraient à l'esprit de cette loi : des pénalités plus dissuasives doivent être mises en œuvre. D'autre part, l'État doit instaurer un DAL (droit au logement) opposable pour les situations les plus graves. Certes obstacles et réticences existent ; cependant, moyennant quelques précautions, il doit être possible de créer un droit qui ne soit pas une utopie vers laquelle il convient de tendre, mais « un droit effectivement exercé, avec des recours effectifs ».

\* \* \*

On n'en finirait pas de présenter les analyses et les suggestions de cet ouvrage, qui se distingue par sa remarquable objectivité : point de louanges ni de blâmes indus ou politiquement orientés ; point d'alarmisme excessif et paralysant, mais des faits, des chiffres, des drames humains sobrement évoqués, bref tout ce dont le lecteur a besoin pour comprendre et évaluer la passionnante expérimentation en cours.

Paul Veyriras

### Extrait

Aujourd'hui, tout le monde le dit, nous croulons sous les règlements, les circulaires, les procédures et nous soumettons les usagers à un véritable parcours du combattant. Parcours d'autant plus difficile, d'autant plus ingrat et décourageant que les personnes sont pauvres. Elles sont désarmées face à la toute-puissance du système, devant des formulaires inaccessibles aux 10 % de la population qui souffrent d'illettrisme. Elles sont renvoyées à des services téléphoniques qui peuvent, au moindre appel, engloutir une journée de revenu ! Dans un système si compliqué, nous avons proposé une mesure symbolique qui peut avoir plus d'impact qu'on ne le pense.

Nous avons proposé que tous les responsables administratifs, quel que soit leur niveau hiérarchique, soient conduits chaque année à travailler au moins une semaine par an au contact direct de celles et de ceux auxquels s'appliquent les règles qu'ils établissent. Leurs pratiques en seraient obligatoirement changées quand ils verraient qu'eux-mêmes ont des difficultés à appliquer leurs propres règles. Démagogique ? non, simple bon sens, et, si ce petit changement symbolique est impossible à organiser, alors, inutile de vouloir prétendre mener de grandes réformes ! (Pp. 205-206)

# Gabriel Rosset

## Foi, Action, Education

(Seconde partie)

### La Charité

*Paul Veyriras, a tenté d'extraire des écrits de Gabriel Rosset, les fondements de son action.*

*Ce texte a servi de base de réflexion aux membres de direction du Foyer.*

Foi et charité étaient pour lui indissociables. Je ne sais s'il aurait attribué à la charité toute la prééminence que saint Paul accorde à l'Agapè dans la première épître aux Corinthiens (chapitre 13), mais il est sûr que, pour lui, la charité était la foi en action. Son modèle, en ce domaine était évidemment saint Vincent de Paul.

*Certains hôtes du Foyer, à la visite de propreté, montraient leur corps squelettique, couvert de pustules rouges et d'égratignure.*

*Quand je me représentais un de ces hommes que je voyais chaque soir (ils ne risquaient pas de manquer à ce rendez-vous), je me sentais lié à eux par une nécessité, un lien (je crois que c'est ce que les mystiques, comme saint Paul, appellent charité). (NF. 57)*

### L'Action

L'action caritative peut être individuelle ou collective, institutionnelle. L'action *individuelle* passe par le don et le bénévolat.

Il tenait à ce que le don soit un engagement personnel et établisse un lien entre le Foyer et le donateur ; d'où l'importance de l'Arche, qu'il concevait à la fois comme un instrument d'information (sur l'usage des dons) et de formation intellectuelle, voire culturelle. Il jugeait ce lien direct plus efficace que les campagnes de sensibilisation. C'est à contre-cœur, nous dit-il qu'il accepta un jour de participer à un défilé en ville avec banderoles et panneaux.

Le bénévolat était pour lui, de toute évidence, la forme suprême de l'engagement. Ses propos sur le bénévolat ont été maintes fois reproduits. Non seulement il était fier du nombre et de la diversité des bénévoles que son action attirait, mais il rêvait d'établir le bénévolat en système de gestion ; je me souviens du plaisir avec lequel il me raconta un jour la visite du Préfet au Foyer. Il avait l'impression d'avoir converti ce haut fonctionnaire à un nouveau mode de gestion.

*En faisant appel aux bénévoles, nous éveillons, chez tous, le plus noble des instincts de l'homme. Une société qui s'en remettrait aux seuls professionnels pour venir en aide à toutes les détresses serait bien malade. Une société a besoin de richesse et de savoir (et de moyens scientifiques et de travaux scientifiques) mais elle plus besoin encore de gratuité...*

*Les bénévoles chez nous apportent le nombre, la force, le dévouement, les idées, tout un édifice dont les professionnels sont les piliers. L'erreur des bénévoles qui veulent se passer des professionnels est aussi dangereuse que celle des professionnels qui se privent du concours des bénévoles. (SA. 34)*

Jamais, semble-t-il, il n'eut conscience des limites du bénévolat, qui apparurent surtout après son décès. Il faut dire que le Foyer avait atteint une taille telle que, pour des raisons d'efficacité, l'appel aux professionnels ne cessait de s'accroître. Le Foyer, miné par des conflits entre professionnels et bénévoles, dut faire appel à des regards extérieurs et susciter un audit interne. Des nombreuses réunions, parfois tendues, le plus souvent cordiales, sortirent quelques documents essentiels, notamment une Charte des bénévoles qui délimitait les droits et les devoirs de ces derniers.

Avec la prise de conscience du problème de la pauvreté par les pouvoirs publics se développa ce qu'on peut nommer la « charité institutionnelle », c'est-à-dire l'action sociale des municipalités, départements et régions. L'aide financière ainsi apportée se doublait normalement d'un souci de contrôle, voire d'intervention dans les décisions du Foyer. G. Rosset, qui avait eu longtemps les coudees franches, vécut assez mal ce regard institutionnel sur son œuvre. Il eut tendance à se rebiffer, à s'entêter, voire à s'opposer. Les dernières années de sa vie furent assombries par ce qu'il percevait comme des critiques ou des intrusions. En outre, les discussions de 1968 avaient laissé des traces dans les esprits, même de ses collaborateurs et amis. Il était courant d'entendre dire que tout, même la lutte contre la pauvreté, « passait par le politique » et ne relevait pas de l'action caritative bénévole et individuelle, entachée de paternalisme. Il conçut une grande amertume de cette invasion du « tout-politique » qui, selon lui, avait corrompu l'enseignement autour des années 1950. Se jugeant désavoué dans son action, il se tourna de plus en plus vers la contemplation, auprès des moines de la Trappe.

*Je n'ai rien fait. Je suis sans abri.*

*Je me suis dépouillé, perdu, je me suis tué à rien faire. J'ai creusé la fosse dans laquelle je suis tombé. Mon œuvre, les sans-abri, m'écrase. Les A.S. me reprochent ce que j'ai fait, s'acharment comme des vautours sur mon cadavre. Le remède a été pire que le mal. Sorcière, une taupe fait un travail souterrain. Je ne pouvais pas y croire, que vous soyez détestés à ce point par des gens que vous avez reloués. Je suis trahi par ceux que je paie pour m'aider dans une tâche. (SA. 166)*

Paul Veyriras

#### Citations extraites

(1) J'étais sans abri et tu m'a accueilli (SA)

(2) Rencontres avec la nuée de feu (NF)

(A suivre)





Sculpture de André Roux

*Mon Dieu qui dormez faible entre mes bras,  
Mon enfant tout chaud sur mon cœur qui bat,  
J'adore en mes mains et berce étonnée,  
La merveille ô Dieu, que m'avez donnée.*

Extrait de la *Berceuse* de la Mère-Dieu de Marie Noël

Tarifs  
étudiants

# Les Bric à Brac®

«magasins» du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

Brocante, meubles, literie, hi-fi, électroménager, vêtements, vaisselle, livres, jouets, etc. à tout petits prix !



## - Baraban -

130 bis, rue Baraban - Lyon 3<sup>ème</sup>  
(Bus 11-34-99) - Tél./Fax 04 72 34 84 46  
**du lundi au samedi de 14h30 à 17h30**

## - Croix-Rousse -

19, rue Pailleron - Lyon 4<sup>ème</sup>  
(Métro Hénon et bus 13) - Tél./Fax 04 72 07 94 89  
**lundi, mercredi et jeudi de 14h30 à 17h30**  
**samedi de 9h à 12h**



## - Guillotière -

56, rue Sébastien Gryphe - Lyon 7<sup>ème</sup>  
(Métro Guillotière ou Saxe-Gambetta)  
Tél./Fax 04 72 73 09 27  
**mardi à vendredi de 14h30 à 17h30**

Nouvelle  
adresse

## - Oullins -

6, rue Pierre Sépard - 69600 Oullins  
(bus 10-14-47-63-88) - Tél./Fax 04 72 66 95 02  
**lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h30**  
**samedi de 9h à 12h**



## - Vaise -

21, rue Berjon - Lyon 9<sup>ème</sup> (Métro Gare de Vaise)  
Tél. 04 78 47 13 47 - Fax. 04 78 47 86 05  
**lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h30**  
**samedi de 9h à 12h**

## - Villefranche-sur-Saône -

317 rue Dechavanne - 69400 Villefranche-sur-Saône  
Tél./ Fax : 04 74 60 47 62  
**mardi de 9h à 13h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h**

## Où déposer vos dons en nature ?

■ **Service Collecte** - Collecte à domicile gratuitement vos dons de meubles et objets volumineux. Vous pouvez contacter le service Collecte au **04 37 37 49 72**

■ **Centre de Tri Guillotière** - 85 rue Sébastien Gryphe - Lyon 7<sup>ème</sup> - Vêtements, chaussures, linge de maison... propres, et en bon état. Tous les jours, week-end et jours fériés compris, de 8h00 à 20h00.

■ **Centre de tri Quai Gillet** - 58 quai Gillet - Lyon 4<sup>ème</sup> - Tél. - Fax : 04 78 39 32 95 - Meubles, mobiliers divers, électroménager, matériel Hi-fi, vaisselle, livres, jouets, bibelots... en bon état. - Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

■ **Recyclerie de Vaise** - Bungalow dans la déchetterie : 82, avenue Sidoine Apollinaire - Lyon 9<sup>ème</sup> - Tél. 04 78 47 10 57. Meubles, mobiliers divers, électroménager, matériel Hi-fi, vaisselle, livres, jouets, bibelots vêtements, chaussures, linge de maison... en bon état. Horaires de la déchetterie.

■ **La Main Tendue** - 317 rue Dechavanne - 69400 Villefranche-sur-Saône - Tél. 04 74 60 47 62 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

# Aider, c'est possible

## Bénévole au Foyer

Les besoins du Foyer permettent à chacun, suivant ses compétences, d'intégrer un service.

**Vous pouvez :**

- ① animer, préparer ou vendre, dans l'un des six **Bric à Brac**,
- ② avec les infirmiers, entourer les malades séjournant dans les « **Lits de Repos** »,
- ③ participer à l'animation culturelle et ludique des **Employés en Insertion**,
- ④ **accueillir et servir**, de nuit ou de jour, les personnes en très grande difficulté,
- ⑤ nous seconder dans les **tâches administratives** (bureautique, téléphone ...),
- ⑥ renforcer les équipes de **Collecte** de vêtements et objets divers (chauffeurs, etc.),
- ⑦ vous passionner pour notre **Communication**, être correspondant du Foyer dans votre paroisse, votre quartier,
- ⑧ assurer le **Soutien Scolaire** d'un enfant,
- ⑨ **accompagner** de jeunes adultes dans leur recherche d'emploi,
- ⑩ visiter les familles qui emménagent dans un appartement de la **SA d'HLM Gabriel Rosset**,
- ⑪ « bricoler » dans les « **Meublés d'Urgence** »,
- ⑫ accueillir et servir le public bénéficiaire du **Vestiaire**,
- ⑬ participer à la **quête annuelle**.

## Les Dons

De votre vivant, vous pouvez effectuer une donation, notariée ou non, exonérée de droits et appuyée sur la fiscalité des dons aux organismes non lucratifs d'aide aux personnes en difficulté :

### ■ Pour les particuliers

Tout don au Foyer bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de **488 euros**. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes.

### ■ Pour les sociétés

Réduction d'impôt de **60 %** du montant du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. L'excédent de la réduction est reportable sur sur les cinq années suivantes.

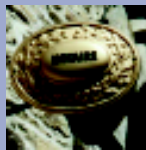


Tout don en faveur du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, association reconnue d'utilité publique, bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Un reçu fiscal vous est adressé au début de l'année suivante.

**Nos fichiers de donateurs sont confidentiels et ne sont jamais communiqués à un tiers.**

## Les Legs



**Association reconnue d'utilité publique** le 15 mars 1957, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri peut recevoir tous les legs immobiliers et mobiliers, en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession.

En l'absence d'héritiers directs, vous pouvez lui transmettre par testament tout ou partie de votre patrimoine. Vous pouvez disposer de ce patrimoine en faveur d'un ou plusieurs légataires.

Il convient alors de parfaitement identifier les biens que vous souhaitez voir attribuer à chacun d'eux ou de fixer un pourcentage de répartition pour l'ensemble de la succession. Il est possible de prévoir une clause particulière pour la délivrance d'un legs (par exemple, l'entretien d'un caveau familial). S'il existe des héritiers, vous pouvez toutefois disposer d'une partie de vos biens (quotité disponible).

Un testament est révocable ou modifiable à tout moment.

*Votre notaire vous conseillera sur la forme à donner à votre testament et sur les précautions à prendre pour assurer le respect de vos dernières volontés.*

### ■ Contrat d'assurance-vie

Il vous est possible de souscrire un contrat d'assurance-vie au profit du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Consultez pour cela votre assureur, votre banquier ou votre notaire.



## C'est Noël

Il y a plus de deux mille ans, la Sainte Famille s'est retrouvée dans la rue... Deux mille ans après, des hommes, des femmes et des enfants sont toujours sans abri.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, avec l'aide de donateurs, et de bénévoles, s'efforce de les accueillir, de les héberger, de les accompagner et de les insérer.

**Aidez le Foyer à vivre l'esprit de Noël toute l'année !**

www.fnds.org ■

Coupon à retourner au **Foyer Notre-Dame des Sans-Abri** : 3, rue Père Chevrier - 69361 Lyon Cedex 07

**Avec 20 euros seulement**, une nuitée et un peu d'espoir pour un sans-abri.

Mme, Mlle, M, \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Année de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. bureau : \_\_\_\_\_  
Tél. domicile : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

**Je souhaite aider financièrement le Foyer :**  
- ci-joint **chèque** de \_\_\_\_\_ euros,

Je suis intéressé par une **activité bénévole** dans l'activité suivante : \_\_\_\_\_

Je souhaite m'**abonner** ou me réabonner (8 € pour 4 numéros).

### Prélèvement mensuel

Joindre un RIB

N° national d'émetteur : **227 072**

**J'autorise** l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier **Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri** - 3, rue Père Chevrier - 69361 Lyon Cedex 07. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

#### Mensualité à prélever

20 €    40 €    60 €    Autre \_\_\_\_\_ €

#### Ma banque

Nom de ma Banque : \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Etablissement    Guichet    N° du compte    Clef RIB

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date

Signature

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri est une association reconnue d'utilité publique. Tout don au Foyer bénéficie d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don**, dans la limite de **488 euros**. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. **Voir au dos pour toute information complémentaire.**

**En 2006, l'accueil des passagers au Foyer a représenté environ 175 000 nuitées.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, suppression et rectification aux données personnelles vous concernant qui figurent dans nos fichiers.